Au cœur de Martres-tolosane

Bulletin Municipal



Automne 2026

Elus pour agir

MARTRES TOLOSANE
CITÉ ARTISTE

Sommaire



2-7 Municipalité

- L'application Intramuros
- DICRIM / PCS / Vidéoprotection
- Travaux & Services techniques
- Révision du PLU
- Dossier Moutoubike
- Le Recenssement



8-11 Solidarité & santé

- La vie à l'EHPAD
- La qualité de l'eau
- Solidarité & services de proximité



12-13 Environnement & cadre de vie

- Commerces/marché
- Eclairage public
- Entretien du patrimoine



14-17 Culture

- Le grand Presbytère
- Le 25e Salon des arts et du Feu
- Angonia



18-19 Vie associative

- Les rendez-vous de nos associations
- Les chats libres de Cazères



20-21 Ecole & jeunesse

- Projets scolaires
- Restauration scolaire
- Médiathèque

Expressions politiques 22

Etat civil et Infos pratiques 23-24

Annexe 1 = Les finances de la commune
Annexe 2 = Etat des lieux du patrimoine immobilier
Annexe 3 = La piscine
Annexe 4 = Déchets
Annexe 5 = EHPAD St Vidian



Le mot du maire

Informer • Expliquer • Rendre compte

Le 15 mars dernier, vous avez fait un choix et vous nous avez accordé votre confiance. Nous vous en remercions sincèrement et chaleureusement. Cette confiance nous honore et nous engage. Elle marque le début d'un nouveau mandat, que nous souhaitons placer sous le signe de l'écoute, de la proximité, de la transparence et de l'action, au service de notre commune et de tous ses habitants. N'hésitez pas à nous contacter, nous serons à vos côtés pour vous accompagner.

Nous savons que les attentes sont nombreuses, que les interrogations sont légitimes et que la période que nous traversons impose parfois des choix difficiles. C'est pourquoi nous avons souhaité que ce nouveau bulletin municipal soit avant tout un outil d'information et de compréhension. Les sujets qui concernent notre commune sont parfois techniques et complexes. Les finances municipales, les investissements, les dépenses, les recettes ou encore la situation de l'EHPAD sont pourtant des réalités qui ont des conséquences très concrètes sur notre quotidien.

Dans un contexte où les informations circulent rapidement et où les débats peuvent parfois être réduits à quelques chiffres ou à quelques affirmations, nous avons fait le choix de revenir aux faits, d'expliquer les chiffres et de présenter la situation telle qu'elle est. Notre objectif est simple : rendre l'information accessible à toutes et à tous. Il ne s'agit pas de compliquer les choses, mais au contraire de rendre accessibles les termes techniques, d'expliquer les mécanismes et de permettre à chacun de mieux comprendre les enjeux. Car nous sommes convaincus qu'une information claire et complète permet un débat plus serein et plus constructif.

Ce bulletin municipal est organisé en deux temps. Dans une première partie, nous vous proposons de revenir sur la vie de notre commune : les rendez-vous passés, les événements, la vie associative, les travaux réalisés, les projets en cours et les différentes actions municipales qui ont marqué ces derniers mois.

Dans une deuxième partie, vous trouverez cinq annexes :

- les finances de notre commune.
- l'état des lieux du patrimoine immobilier de Martres-tolosane
- les finances de l'EHPAD Saint Vidian
- la gestion des déchets
- la piscine

Ces deux temps répondent à une même volonté : vous informer sur la vie de notre commune, vous expliquer les réalités auxquelles nous sommes confrontés et vous rendre compte des décisions prises et des actions engagées.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal, « Au cœur de Martres-Tolosane », reflet de la vie de notre commune, de celles et ceux qui la font vivre et de tout ce qui la fait avancer.

Brigitte Hippolyte
Maire de Martres-Tolosane
et l'équipe municipale majoritaire

Pour vous, avec vous

INTRAMUROS

VOTRE COMMUNE EN DIRECT

Disponible à Martres-Tolosane depuis début juillet, l'application IntraMuros vous permet de suivre toute l'actualité de la commune et de rester connecté en temps réel.

Événements, infos municipales, vie associative, commerces locaux, alertes et signalements du quotidien : tout est réuni dans une seule application.

Vous pouvez également signaler facilement un problème de voirie ou une dégradation du domaine public, avec un meilleur suivi des interventions par les services municipaux.

GRATUITE • SIMPLE • PRATIQUE

Téléchargez IntraMuros sur l'App Store ou Google Play, puis sélectionnez Martres-Tolosane.



DICRIM / PCS

DES OUTILS ESSENTIELS POUR VOTRE SÉCURITÉ

La municipalité finalise actuellement la mise à jour du DICRIM et du PCS, deux documents complémentaires destinés à informer et à organiser la réponse en cas de crise.

Face aux risques naturels ou technologiques, l'anticipation et la préparation de chacun sont nos meilleurs atouts.

LE DICRIM

(Document d'information communal sur les risques majeurs.)

Ce guide recense les risques identifiés sur notre territoire et rassemble les consignes de sécurité indispensables à adopter chez soi, au travail ou lors de vos déplacements en cas d'urgence.

LE PCS

(Plan communal de sauvegarde)

C'est le plan d'action d'urgence de la mairie. Il définit l'organisation interne, la mobilisation des secours locaux et le déploiement des moyens matériels pour vous assister rapidement en situation de crise.

A RETENIR

Le DICRIM dans sa version intégrale sera disponible sur le site internet de la mairie et sur l'application IntraMuros.

Une synthèse pratique du DICRIM est jointe à ce bulletin municipal : conservez-la précieusement.

VIDÉOPROTECTION

LE PROJET ENTRE DANS SA PREMIÈRE PHASE

Afin de renforcer la sécurité et la tranquillité publique, la commune de Martres-Tolosane a engagé une démarche d'implantation de la vidéoprotection. La première phase est désormais finalisée.

1 DIAGNOSTIC ET IDENTIFICATION DES BESOINS

Repérage des emplacements stratégiques et définition des équipements adaptés : caméras fixes, mobiles ou à 360°.

2 RESPECT DU CADRE LÉGAL

Le projet est construit dans le respect du RGPD et des réglementations en vigueur, afin de garantir la protection de la vie privée et des libertés individuelles.

3 ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL

Échanges et rendez-vous avec les autorités compétentes de la préfecture à Toulouse pour encadrer la démarche et valider l'ensemble du processus réglementaire.

Les prochaines étapes du déploiement vous seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement du dossier.



TRAVAUX ET ENTRETIEN

LES SERVICES TECHNIQUES À L'ŒUVRE

Les services techniques de la commune ont mené, ces derniers mois, un programme complet d'entretien, de rénovation et d'aménagement visant à améliorer le cadre de vie, la propreté, la sécurité et l'accessibilité pour tous les habitants.

ESPACES PUBLICS, PROPRETÉ ET PRÉVENTION

Un grand nettoyage complet du cimetière a été réalisé, accompagné de l'installation de nouveaux bacs de récupération à côté des WC afin de mieux gérer les déchets.

Dans le cadre de la lutte contre les moustiques, des bacs à sable ont été ajoutés sur les secteurs concernés.

Les massifs de fleurs bénéficient d'un entretien régulier, tandis que la base de loisirs de Saint-Vidian bénéficie également d'un suivi attentif.

VOIRIE, STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS

Les rues de la commune font l'objet d'un entretien soutenu et continu.

La chaussée de la rue du Vieux-Martres, qui présentait un affaissement, a été réparée.

De nouvelles places de stationnement ont été créées boulevard du Nord, ainsi qu'un emplacement supplémentaire PMR (personne à mobilité réduite).

À la demande des administrés, des passages piétons ont été aménagés autour de la ville et sur l'avenue des Pyrénées.

Le tracé des places PMR du parking de l'école a été repris pour plus de lisibilité et de conformité.



Places PMR : un marquage repris pour plus de lisibilité



Rue du Vieux-Martres : réparation de la chaussée

BÂTIMENTS COMMUNAUX ET ÉQUIPEMENTS

Les volets du donjon, fortement dégradés, ont été rénovés.

À l'église, les rampes d'accès de l'entrée ont été réaménagées pour faciliter l'accès.

Tous les bancs et tables de la commune ont été traités et repeints.

À l'école, des tables ont été installées en extérieur à la demande de l'équipe enseignante, favorisant ainsi les temps de pause et les activités en plein air.



Rénovation des volets du donjon



Bancs et mobilier urbain rénovés et embellis

TOURISME, ACCESSIBILITÉ ET SANTÉ PUBLIQUE

À l'office du tourisme, des aménagements conformes aux exigences du label « Tourisme & Handicap » ont été réalisés sur les escaliers et les éclairages, et les peintures ont été entièrement rénovées.

Enfin, le contrat de dératisation a été modifié pour porter le nombre de passages de 3 à 4 par an, renforçant ainsi la prévention sanitaire sur l'ensemble du territoire communal.

Municipalité

Révision du Plan local d'urbanisme (PLU)

Informez-vous et participez



La commune de Martres-Tolosane a engagé, depuis 2021, la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU).

Cette démarche est importante pour l'avenir de notre commune. Elle déterminera les conditions d'évolution de notre territoire et pourrait avoir des conséquences directes pour certains propriétaires et leurs terrains.

Une réunion publique pour s'informer et échanger

Une réunion publique sera prochainement organisée afin de présenter les principaux enjeux de la révision du PLU, d'expliquer les évolutions envisagées et de permettre à chacun de poser ses questions.

Nous invitons d'ores et déjà les habitants et les propriétaires à se rapprocher de la mairie afin de vérifier si leur terrain ou leur situation personnelle est susceptible d'être concerné par les évolutions à venir.

Assainissement et urbanisation : des points de vigilance

Une attention particulière doit notamment être portée aux terrains actuellement desservis par un assainissement autonome. Les évolutions envisagées en matière d'urbanisation et d'assainissement pourraient avoir des conséquences sur le maintien de certains terrains en zone constructible.

Pour les secteurs desservis par l'assainissement collectif, le développement de l'habitat devrait notamment privilégier les terrains disponibles au sein des secteurs déjà urbanisés, en particulier les « dents creuses ».

Faites connaître votre situation

Il est donc important que les propriétaires concernés puissent faire connaître leur situation auprès de la mairie. Cela permettra d'identifier les observations, les difficultés éventuelles et les situations particulières qui pourront être examinées dans le cadre de la révision du PLU.

La réduction de la consommation foncière et l'objectif de ZAN

La révision du PLU s'inscrit également dans le contexte national de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, avec l'objectif de parvenir progressivement à la « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Cette trajectoire conduit les collectivités à réduire leur consommation foncière et à limiter l'ouverture de nouveaux secteurs à l'urbanisation.

Dans ce contexte, certains terrains aujourd'hui constructibles pourraient être amenés à changer de classement, notamment pour retrouver une vocation agricole ou naturelle.

Il est important de préciser que l'objectif ZAN conduit à encadrer fortement l'artificialisation de nouveaux terrains et à privilégier le renouvellement urbain, la réhabilitation et la densification des secteurs déjà urbanisés.

Le cadre réglementaire étant susceptible d'évoluer au cours des prochaines années, la commune devra néanmoins tenir compte, au moment de l'élaboration du PLU, des dispositions légales et réglementaires qui lui seront applicables.

Privilégier les secteurs déjà urbanisés

La révision du PLU devrait ainsi conduire à privilégier le développement de l'habitat au sein des secteurs déjà urbanisés, notamment dans les « dents creuses », c'est-à-dire les terrains encore disponibles entre des constructions existantes.

La réhabilitation et la valorisation des logements existants, notamment dans les faubourgs et les secteurs déjà bâtis, devront également être favorisées.
L'objectif est de limiter l'étalement urbain dans la plaine, de préserver les espaces agricoles et naturels et de concentrer davantage le développement de la commune dans les secteurs déjà urbanisés.

Venez vous informer, poser vos questions et faire connaître votre situation.

La date de la prochaine réunion publique vous sera communiquée prochainement.

Municipalité

Révision du Plan local d'urbanisme (PLU)

L'étude de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été confiée au bureau d'études RURALIT, spécialisé en urbanisme règlementaire.

Le Plan Local d'Urbanisme est un outil opérationnel et prospectif qui permet à la commune d'organiser son développement à moyen terme (10 ans environ). Le PLU doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays Sud Toulousain approuvé en début d'année qui fixe des objectifs de développement urbain et de préservation des espaces agricoles et naturels...

Le projet de PLU est remis à jour pour tenir compte des projets de la nouvelle municipalité.

LE CONTENU D'UN PLU



LA DÉMARCHE

Les Lois qui s'appliquent sur le territoire

La commune doit respecter les directives du code de l'urbanisme et en particulier les objectifs de gestion économe de l'espace (limiter la consommation d'espace agricole), de diversité (mixité sociale) et d'équilibre (développement durable).

Les lois issues du Grenelle de l'environnement, Loi ALUR, Loi Climat... ont renforcé ces objectifs.

En outre, le PLU doit également être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux).

Le planning

Débat du PADD : fin d'année 2026
Arrêt du projet de PLU : printemps 2027
Enquête publique : automne 2027
Approbation : fin 2027

La concertation

La population sera informée au fur et à mesure de l'avancement de l'étude par des panneaux de présentation affichés en mairie. Une réunion publique sera organisée afin d'expliquer les enjeux du territoire et les choix réalisés par la commune.
Vous pourrez également consulter les documents en ligne sur le site internet : www.mairie-martres-tolosane.fr . Les observations peuvent être consignées sur courrier ou sur le registre d'observation disponible en mairie.



MONTOUBIKE

SÉCURISER LES LIEUX, RÉGULARISER LES USAGES

2 BÂTIMENTS COMMUNAUX INTERDITS D'ACCÈS

Une remise en conformité nécessaire avant tout nouvel accueil du public.

Faisant suite à l'état des lieux des bâtiments communaux, la municipalité a constaté l'état très dégradé du hangar de l'ancien centre équestre et de la maison attenante, utilisés jusqu'alors par l'association Vélo Montoubike.

Face aux risques relevés, un arrêté municipal interdisant l'accès aux deux bâtiments a été pris.

DES BÂTIMENTS QUI NE PERMETTENT PLUS L'ACCUEIL DU PUBLIC

Les visites du site et l'expertise du cabinet d'assurance (source dossier 090625.4032 de diag-dechets) attestent la présence d'amiante sur 1300m2 de plaques ondulées fibre ciment. Ces plaques percées peuvent libérer des fibres d'amiantes dans l'air, et sont dangereuses pour la santé.
S'ajoutent :

- Les infiltrations d'eau à proximité des installations électriques
- Les équipements électriques et de chauffage vétustes
- Les sanitaires non adaptés
- La cheminée présentant un risque d'effondrement

Ces bâtiments communaux ne présentent plus aujourd'hui les normes ERP (établissement recevant du public) et les personnes en situation de handicap.

La convention d'occupation des bâtiments n'a pas été retrouvée dans les archives municipales.

UNE OPPORTUNITÉ DE RÉNOVATION QUI N'A PAS ABOUTI

En 2025, la régie Éléance avait étudié un projet permettant :

- la réfection complète de la toiture du hangar
- l'installation de panneaux photovoltaïques

en contrepartie d'un loyer.

Le projet devait être validé avant le 31 décembre 2025, mais n'a pas abouti. L'ancienne municipalité n'ayant pas donné suite à la proposition de la régie.

L'évolution des conditions de rachat de l'électricité ne permet plus désormais à Éléance de proposer cette opération dans les mêmes conditions.

LES PISTES VTT ÉGALEMENT À RÉGULARISER

Une rencontre réunissant la commune, Montoubike, l'ONF et la communauté de communes a permis de constater que les tracés existants n'avaient pas fait l'objet d'une déclaration auprès de l'ONF.
Une partie de la forêt étant classée, les parcours doivent désormais être officiellement déclarés afin :

- que le dossier soit instruit
- qu'une convention d'utilisation soit établie pour les pistes qui pourront être autorisées à la pratique du VTT.



La municipalité a pour objectif que l'activité de Montoubike puisse être effective en toute sécurité. Son action auprès des enfants, des jeunes et des familles est pleinement reconnue.
La commune souhaite continuer à accompagner les initiatives associatives, dans un cadre clair, sécurisé et conforme aux règles applicables.

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS, DES FAMILLES ET DE L'ENSEMBLE DES USAGERS RESTE LA PRIORITÉ.

Municipalité

RECENSEMENT 2027

Une démarche essentielle pour notre commune

Du 21 janvier au 20 février 2027, Martres-Tolosane sera concernée par le recensement de sa population. Organisée par l'INSEE et menée par la commune, cette opération nationale permet de connaître précisément le nombre d'habitants et de mieux comprendre l'évolution de la population et ses besoins.

Pourquoi est-ce important ?

Les résultats du recensement servent à déterminer la population officielle de la commune.

Ces chiffres permettent notamment :

- d'ajuster les services et équipements du quotidien (écoles, transports, culture, équipements sportifs...)
- d'anticiper les besoins des habitants
- d'influencer les dotations financières versées par l'État à notre commune.

Les dates à retenir

21 janvier 2027
Début du recensement de la population

20 février 2027
Fin de la collecte des informations

Vos informations sont protégées

Les données recueillies sont utilisées exclusivement à des fins statistiques, conformément à la réglementation en vigueur.

Un adressage à jour, indispensable !

Les services de La Poste, d'Eleance et du service des eaux nous signalent régulièrement des difficultés liées à l'adressage.
Depuis le changement de numérotation ou de nom de certaines voies, certains habitants n'ont pas encore mis leur adresse à jour auprès des différents organismes.

À l'approche du recensement, il est important que chaque habitation puisse être correctement identifiée et localisée.

Une adresse actualisée facilite le travail des agents recenseurs et permet une collecte d'informations au plus proche de la réalité.

Comment ça se passe ?

Des agents recenseurs mandatés par la commune viendront à votre rencontre entre le 21 janvier et le 20 février 2027.
Le questionnaire pourra être rempli en ligne ou en version papier pour les personnes qui le souhaitent.

Le recensement est gratuit, obligatoire et confidentiel.

La commune recrute 6 agents recenseurs !

Dans le cadre de cette opération, la mairie de Martres-Tolosane recherche **six agents recenseurs** pour participer à la collecte des informations auprès des habitants.

Vous êtes rigoureux, organisé, disponible et appréciez le contact avec le public ? Cette mission peut vous intéresser !

Envoyez dès à présent votre CV et votre lettre de motivation à :

contact@mairie-martres-tolosane.fr

La vie à l'EHPAD
Saint-Vidian



Cette année, les résidents voyagent à travers le thème "Les Saveurs".

Au programme : découverte des spécialités de nos régions, des produits du terroir et de leur histoire, en lien avec les équipes de cuisine et la diététicienne.

Les saveurs du monde sont également à l'honneur : après un premier voyage culinaire autour de la cuisine asiatique puis marocaine... d'autres destinations surprises viendront prochainement éveiller les papilles des résidents.

Les animations et moments de partage continuent de rythmer la vie de l'établissement.

- Un grand loto intergénérationnel a été organisé avec le Centre de Loisirs de Martres-Tolosane, dans une ambiance chaleureuse et pleine de bonne humeur.
- Une après-midi "Jeux de Société" a réuni familles, bénévoles et résidents de l'EHPAD de Cazères autour de beaux moments de convivialité.
- Le magasin "Âge d'Or" est venu à domicile proposer des prestations très appréciées.
- Un atelier cuisine et créativité a réuni les enfants de l'école et les résidents autour de la réalisation de visages rigolos en fruits et légumes.



Créativité et bonne humeur au menu

Côté bien-être, l'association Le Sentier des Subtils intervient une fois par mois pour une séance de Qi Gong animée par sa coach, offrant un moment de détente et d'apaisement très apprécié de tous.

Une parenthèse de douceur et de bien-être affectionnée des résidents.



Des activités, des découvertes, des rires et surtout de beaux moments partagés : à Saint-Vidian, la vie se construit aussi dans tous ces petits instants du quotidien.

Les saveurs du monde

Cuisine asiatique,
marocaine...
et bientôt d'autres
découvertes gourmandes.



Le 5 juin, la soirée guinguette a rassemblé 120 personnes autour d'un très bon repas, accompagné par l'accordéon de Benoît.



Début juillet, nos aînés ont pu profiter d'un moment convivial au Lac de St Vidian avec un repas sous la fraîcheur des arbres.



Début septembre, un petit déjeuner sous forme de buffet campagnard a été partagé avec le personnel technique et les élus de la commune.

Merci à toutes les équipes, aux bénévoles, aux familles et aux partenaires qui contribuent chaque jour à faire vivre ces beaux moments

Solidarité & santé

Qualité de l'eau

Un message de vigilance et de transparence à la population

Nous souhaitons apporter des éléments d'information à la population concernant les récentes analyses relatives à la présence de PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) dans l'eau et dans les œufs prélevés sur la commune.

L'eau : un suivi renforcé depuis 2024

Depuis 2024, la présence de PFAS dans l'eau de Martres-Tolosane fait l'objet d'une vigilance particulière de la part des autorités sanitaires. La commune bénéficie d'un suivi régulier par l'Agence régionale de santé (ARS), avec dix contrôles programmés chaque année.

Les dernières analyses, réalisées fin septembre 2026, ont mis en évidence une légère augmentation du niveau de PFAS et un dépassement du seuil réglementaire applicable.

Par mesure de précaution, **neuf prélèvements et analyses supplémentaires seront réalisés d'ici au 31 décembre 2026**, en complément des contrôles habituels. Ces analyses permettront de déterminer s'il s'agit d'une variation ponctuelle ou d'une tendance qui se confirme.

La première analyse des 9 programmés, en date du 05/10/2026, nous confirme : "**eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesuré**".

Le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save et l'ARS sont à nos côtés pour suivre la situation et accompagner la mise en œuvre de ces contrôles complémentaires.

À ce jour, l'eau distribuée à la population peut continuer à être consommée.

L'ARS indique qu'**aucune restriction de consommation n'est préconisée.** Des investigations et un suivi renforcé sont mis en place et seront communiqués à la population en toute transparence.

Qu'est ce que les PFAS !

Les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) constituent une vaste famille de substances chimiques utilisées depuis plusieurs décennies dans de nombreux domaines industriels et produits du quotidien : textiles, emballages, revêtements antiadhésifs, mousses anti-incendie, etc.

Particulièrement résistantes, elles se dégradent très lentement dans l'environnement, ce qui leur vaut le surnom de « polluants éternels ».

Elles peuvent ainsi se retrouver dans les sols, l'eau et certains aliments et, pour certaines d'entre elles, s'accumuler dans l'organisme.

Leur présence dans l'environnement fait aujourd'hui l'objet d'une surveillance renforcée par les autorités sanitaires afin d'évaluer et de limiter l'exposition de la population.

Concernant les résultats sur les œufs

Dans le cadre d'une enquête nationale menée par le réseau ICI et la Cellule investigation de Radio France, 91 œufs prélevés dans différentes régions françaises ont été confiés pour analyse au laboratoire agréé Labocéa afin de rechercher la présence de PFAS.

À Martres-Tolosane, les résultats concernent, à ce stade, un particulier. Ces résultats ne peuvent donc pas être généralisés à l'ensemble de la production locale.

Par ailleurs, les conditions et le mode d'élevage concernés ne sont pas, à ce jour, suffisamment documentés pour permettre de tirer des conclusions générales sur l'origine ou l'étendue de cette contamination.



Ces résultats constituent des éléments ponctuels qui nécessitent des investigations complémentaires avant de pouvoir établir leur origine ou tirer des conclusions à l'échelle de la commune.

Une situation suivie avec attention

Nous comprenons les inquiétudes que peuvent susciter ces informations. La qualité de l'eau et la protection de la santé de la population constituent une priorité pour la Mairie.

Nous continuerons à informer la population de manière transparente si les prochains résultats font apparaître une évolution nécessitant une information ou des mesures particulières.

Solidarité & santé

Des services de proximité
À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

La mairie de Martres-Tolosane et ses partenaires vous accompagnent dans vos démarches du quotidien. Des permanences sont assurées tout au long de l'année pour vous informer, vous conseiller et vous orienter.

Vos permanences en mairie

Mission Locale

Les lundis, toute la journée, les semaines impaires et l'après-midi du 4e jeudi du mois (ateliers collectifs).

Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches liées à l'emploi, la formation, l'orientation, la mobilité ou encore l'accès aux droits et à l'autonomie.

Conseiller : Florentin VU
Contact : laurence.thommelet@ml31.org

Contact : florentin.vu@ml31.org
☎ 09 70 22 05 00 • 09 70 22 08 04 • 07 43 41 27 24

AFIDEL

Un jeudi après-midi par quinzaine

Accompagnement et formation professionnelle en Haute-Garonne
Conseiller : Aïna BERZINA
Contact : afidel@cocagnehautegaronne.org
☎ 09 70 22 05 00 **Sur RDV** : 05 62 00 90 25

Conciliateur de justice

Nouveau

Les 1er et 3e vendredis du mois.

Un service gratuit pour vous aider à rechercher une solution amiable à un différend : conflits de voisinage, désaccords entre particuliers, litiges liés à la consommation, problèmes locatifs ou encore différends entre propriétaires et locataires.

Maison des Solidarités de Cazères

Chaque mardi matin

Assistante sociale : Marie BOUDRISSA
Sur RDV : 05 61 98 44 70

Aides à domicile - Cœur de Garonne

Un mardi sur deux, de 13h30 à 14h30.

Contact : Karine SENTENAC ou Sandrine LAHILLE
☎ 05 61 98 42 26

Régie ELEANCE

Chaque vendredi matin

Directeur : Grégory BRAIL ou Aude BONNEAU
Contact : gregory.brail@eleance.fr
Contact : aude.bonneau@eleance.fr

Permanence numérique Cœur de Garonne

Un lundi après-midi par quinzaine.

Conseiller : Kelly MARSAND
Sur RDV : 09 72 01 02 03



Des travaux de rénovation seront prochainement réalisés dans les salles habituellement dédiées aux permanences sociales.

Pendant toute la durée des travaux, les permanences seront temporairement déplacées dans le bureau de la DGS (Direction Générale des Services), situé au sein de la mairie. L'attente se fera dans l'espace Accueil de la Mairie.

Les jours et horaires des permanences restent inchangés, sauf information contraire communiquée par les services concernés.

Recherche interprète langue des signes

La commune recherche un(e) interprète en Langue des Signes Française (LSF) afin d'accompagner ponctuellement réunions ou cérémonies.

Si vous êtes intéressé(e) ou connaissez une personne compétente, merci de contacter la mairie.
📞 **05 61 98 80 02**

COMMERCES, MARCHÉ ET FOOD-TRUCKS

Le dynamisme commercial de notre commune se poursuit avec l'arrivée de nouveaux commerçants, de nouveaux exposants sur notre marché de plein vent et une offre de restauration ambulante désormais présente plusieurs jours par semaine

Nat Coiffure
15 boulevard de la Magdeleine



Une nouvelle page s'écrit pour le salon de coiffure du boulevard de la Magdeleine. Nat Coiffure a repris le salon précédemment exploité par Domi Coiff'.

Accueil, écoute, créativité et savoir-faire sont au rendez-vous pour accompagner chaque client et proposer des prestations adaptées à toutes les envies.

Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de réussite dans cette nouvelle aventure professionnelle à Martres-Tolosane.

Family Sporting Club
69 Chem. de Cantalauze

FAMILY SPORTING CLUB

Une nouvelle offre sportive vient également enrichir notre commune avec l'ouverture du Family Sporting Club.

Ce nouvel espace propose de nombreuses activités :

- musculation et cardio ;
- fitness ;
- CrossTraining et Hyrox ;
- 4 terrains de padel couverts ;
- plus de 25 cours collectifs.

La salle est accessible en libre accès 7 jours sur 7, de 6 h à 23 h.

MG Blanchisserie
129 Av. des Pyrénées



MG Blanchisserie vous accueille désormais dans ses nouveaux locaux situés dans l'ancien magasin Aldi.

L'entreprise propose une gamme complète de services de blanchisserie et de pressing, avec des solutions adaptées aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels.

Des produits d'entretien du linge sont également proposés à la vente directement au magasin.

Contact : 05 40 25 07 31

LE MARCHÉ DE PLEIN VENT DU MARDI MATIN S'ENRICHIT



Le Double V

Le food-truck Le Double V rejoint également le marché avec une cuisine mettant à l'honneur des produits et saveurs locales et artisanales. Vous pourrez notamment y retrouver :

- saucisses-frites maison à emporter
- desserts maison
- boissons, dont plusieurs références artisanales

Pour faciliter votre commande, il est également possible de réserver à l'avance au 06 11 33 69 22.



Chez Trang
Traiteur vietnamien

Trang vous propose chaque semaine une sélection de plats vietnamiens faits maison, préparés avec soin et disponibles à emporter.

Une nouvelle cuisine à découvrir chaque mardi matin sur le marché de Martres-Tolosane et le mardi soir à partir de 17h00.

Nouveauté

En plus du mardi matin sur le marché, MC Couture sera présente le jeudi soir à partir de 17h00 sur le tour de ville.

LES FOOD-TRUCKS PRÉSENTS CHAQUE SEMAINE À MARTRES



Lundi midi : **Chez Zaza**
Mardi matin : **Le Double V et La Ronde des Poulets**
Mercredi soir : **Le comptoir de Julie by Nardouprod**
Jeudi soir : **Le Double V**
Samedi soir : **One Bouffe**
Dimanche midi : **Chez Zaza**

ÉCLAIRAGE PUBLIC

UNE NOUVELLE PROGRAMMATION POUR LA COMMUNE

Depuis le mercredi 13 mai, la reprogrammation des boîtiers de gestion de l'éclairage public a commencé sur notre commune.

Pour répondre aux doléances de beaucoup de martrais, **le centre de notre village est de nouveau éclairé toute la nuit**, afin d'améliorer le confort et la sécurité des habitants.

Cette reprogrammation se poursuit actuellement afin d'être progressivement étendue aux autres quartiers de Martres-Tolosane.

Cependant, certains boîtiers de programmation présentent des dysfonctionnements. Nous avons donc demandé une intervention au **SDEHG** afin qu'ils puissent être remplacés lorsque cela est nécessaire.

En parallèle, les façades d'Angonia, qui restaient jusqu'à présent allumées toute la nuit, sont désormais éteintes à partir de 1 h du matin.

Concernant l'éclairage du clocher de notre église, plusieurs habitants nous ont fait part de dysfonctionnements, avec un éclairage qui fonctionne de manière intermittente.
Ce problème, connu depuis environ trois ans, a été signalé aux services compétents. Après vérification, il apparaît que le dysfonctionnement provient d'un boîtier défaillant, notamment lors d'épisodes d'intempéries.

Le problème a de nouveau été signalé et une intervention des services compétents est actuellement en attente.

Pour rappel, l'éclairage public de la commune est géré par le SDEHG.

Grâce au travail et à la négociation de nos délégués au SDEHG, cette opération a pu être réalisée directement par un agent communal habilité électriquement.

Habituellement, ce type de reprogrammation représente un coût d'environ 48 € par boîtier, car l'intervention est réalisée par une société privée.
Il y a plus de 60 boîtiers de gestion sur la commune : cette intervention de nos services techniques permet donc de réaliser une économie importante pour la commune.

MARTRES-TOLOSANE, GARDIENNE DE SA MÉMOIRE

UN PATRIMOINE ENTRETENU ET PRÉSERVÉ

Depuis plusieurs semaines, le doyen de notre conseil municipal et son fidèle bénévole restaurent avec soin les stèles commémoratives, statues et croix de notre commune.

Un travail minutieux : nettoyage de la pierre, consolidation des assises, reprise des jointoiements, redressement des éléments fragilisés par le temps. Les statues, abîmées par les années, ont ainsi été intégralement repeintes, retrouvant tout leur éclat.

Ces monuments ne sont pas de simples objets : ils racontent notre histoire, honorent nos morts et ancrent notre village dans la continuité des générations.
Martres-Tolosane est riche d'un passé dense, dont ces témoins physiques sont les gardiens silencieux.

Préserver ce patrimoine, c'est refuser l'oubli et transmettre aux générations futures les racines de notre commune.

Que ce dévouement bénévole soit salué : il rappelle que la sauvegarde de notre mémoire collective repose aussi sur l'engagement discret de celles et ceux qui choisissent d'en prendre soin.





Culture

Le Grand Presbytère

UN LIEU DE CULTURE VIVANT, OUVERT À TOUS



Depuis son ouverture en 2015, le Grand Presbytère s'est imposé comme l'un des lieux culturels emblématiques de Martres-Tolosane. Dans ce bâtiment patrimonial remarquable, la Ville fait vivre une ambition simple : **faire dialoguer patrimoine, création contemporaine, artistes et habitants.**

En 2026, cette volonté se confirme avec une programmation riche et variée, qui attire aussi bien les Martrais que des visiteurs venus de tout le territoire.

UNE SAISON 2026 SOUS LE SIGNE DE LA CRÉATION

- La saison a débuté avec « Variations sur une même sphère », une exposition collective réunissant Xavier ROUSSEL, Stéphanie SAINT-MARTIN, Sophie SAINT-MARTIN et Marc MESANA.
Du 1er avril au 10 mai, leurs œuvres ont proposé un regard contemporain sur la matière, le mouvement et les transformations, mêlant peinture, sculpture, bois et matériaux détournés.

Plus de 1 000 visiteurs ont découvert cette première exposition, confirmant l'attractivité du lieu.

- Depuis le 29 mai, le Grand Presbytère accueille « Racines », une exposition de Sophie et François LETEUIL. Céramique, sculpture, dessin et matière brute s'y rencontrent autour d'une même question : d'où viennent nos formes, nos imaginaires et nos histoires ?
« Racines » est une exposition singulière et sensible qui rappelle que le patrimoine, les mythes et les savoir-faire anciens continuent de nourrir la création d'aujourd'hui.

2 588 visiteurs au 31 août

Une belle réussite pour ce lieu exceptionnel et un véritable ambassadeur de Martres-Tolosane.

UNE CULTURE QUI SE PARTAGE

Cet été, l'Orangerie accueille « Matières et Mouvements », une exposition réalisée par les résidents du foyer de vie Le Comtal d'AURIGNAC. Treize artistes y présentent leurs créations en mosaïque, à partir de terre cuite, de bois, de verre et d'autres matériaux.

Ce projet met en lumière le travail, la créativité, l'autonomie et la fierté des résidents, et montre que la culture est un espace de rencontre et de partage ouvert à tous.

Expositions, photographie, sculpture, céramique, mosaïque, musique, résidences artistiques…

Le Grand Presbytère ne se contente pas d'exposer des œuvres. Il crée du lien.

QUAND L'ART SORT DES MURS

Le Grand Presbytère ne limite pas la culture à ses salles d'exposition. Son jardin devient lui aussi un espace artistique avec « Empreintes », le travail photographique de Florence AT, réalisé à la suite de sa résidence de territoire à Angonia.

Inspirée notamment du carnaval de Martres-Tolosane, l'artiste a réalisé des portraits réinterprétés sur des carreaux de faïence.

Le 5 juillet, le jardin a également accueilli « La Légende de Pyrène », un récital lyrique proposé par les Amis du Verbe, avec la soprano Natacha BROUAT et la pianiste Marie-Astrid ARNAL.

Un jardin où les arts se croisent et où le patrimoine devient un cadre vivant pour la culture.

DE LA LUMIÉRE

Et si la lumière était bien plus qu'une présence ?
Et si elle devenait matière, mouvement, émotion ?

Pour clôturer la saison du Grand Presbytère, Anaëlle BOUTHIER et Sébastien LANGLOŸS confrontent leurs univers et donnent à voir la lumière autrement. Bronze, terre, bois, vide et volumes dialoguent avec elle : la lumière révèle, transforme, efface, suggère.



Une exposition où la lumière ne se regarde pas seulement : elle se ressent.

25e Salon des Arts et du Feu

TROIS JOURS POUR CÉLÉBRER LA CRÉATION ET LE SAVOIR-FAIRE



DU 30 OCTOBRE AU 1er NOVEMBRE 2026

10H - 19H | ENTRÉE LIBRE

Martres-Tolosane, Cité Artiste d'Occitanie, célèbre cette année la 25e édition de son rendez-vous automnal emblématique.
Pendant trois jours, plus de 100 créateurs et artisans d'art investissent 2 600 m² dédiés à la magie du feu et de la matière.

UNE TRADITION D'EXCELLENCE RECONNUE

Seule cité faïencière de France à n'avoir jamais interrompu son activité depuis le XVIIIe siècle, Martres-Tolosane valorise les savoir-faire des arts du feu.

Le salon met en lumière la céramique, le verre, la ferronnerie, la coutellerie d'art et bien d'autres créations, à travers des pièces uniques d'exception.

REMISE DES PRIX - Dimanche à 12h

- Prix du Salon
- Prix Ateliers d'Art de France
- Prix du Jeune Créateur d'Occitanie
- Prix du Public

CONCERT : PRIMA KANTA QUARTET



Samedi 31 octobre à 20h30, l'espace culturel Angonia accueillera le Prima Kanta Quartet pour un concert jazz de chambre, à l'univers aux accents cinématographiques.

Billetterie et infos : contact@angonia.fr

Invitées d'Honneur

LES FAÏENCIÈRES D'ART DE MARTRES-TOLOSANE

Si ce salon a vu le jour, c'est avant tout pour célébrer, préserver et faire rayonner le savoir-faire faïencier d'exception qui fait la fierté et l'identité de notre commune.

Cette année, nous mettons à l'honneur trois faïencières de talent, héritières d'une tradition séculaire, qui perpétuent au quotidien la beauté du geste, la finesse du décor et la passion de la céramique

- Pascale CABARÉ — Faïencerie d'art Pascale Cabaré
- Elsa JODRA — Faïencerie d'art Jodra
- Colette BERDOT — Ancien atelier de La Renaissance Artisanale. Elle participera à cette édition pour célébrer sa retraite, après 32 ans d'une carrière passionnée.

En les choisissant comme invitées d'honneur, nous rendons hommage à celles qui incarnent l'âme même de notre patrimoine et continuent d'écrire l'histoire faïencière de Martres-Tolosane.

ÎLOT DES JEUNES CRÉATEURS

Le salon accueille l'Îlot des Jeunes Créateurs d'Occitanie, destiné aux artisans d'art et artistes installés depuis moins de 6 ans dans la région et n'ayant jamais participé au Salon.

INFOS PRATIQUES

Animations : Démonstrations de tournage et verre soufflé, atelier terre pour enfants.

Lieu : Gymnase municipal & chapiteau additionnel, Martres-Tolosane (A64, sortie 22).

Culture en ville : Visites gratuites du Musée de la Faïence, du Grand Presbytère et du Musée archéologique du Donjon.

Petit train : Découverte du patrimoine et de l'industrie locale.

25e SALON DES ARTS & DU FEU

MARTRES-TOLOSANE

30,31 OCT.
1ER NOV.
2026



INVITE

PASCALE CABARÉ,
ELSA JODRA,
COLETTE BERDOT

FAÏENCIÈRES D'ART

ENTRÉE LIBRE - 10H-19H

salondesartsetdufeu.fr

Culture

FAIRE VIVRE ANGONIA

UN LIEU CULTUREL À VIVRE, À PARTAGER, À DÉCOUVRIR



Angonia est aujourd'hui un équipement culturel important pour Martres-Tolosane. Notre ambition est de lui donner une nouvelle dynamique afin qu'il prenne pleinement sa place dans la vie de la commune et du territoire.

L'enjeu n'est pas seulement de proposer des spectacles, mais de faire vivre un lieu : un espace où l'on vient pour un concert ou une pièce de théâtre, mais aussi pour une rencontre, un atelier, une exposition, une animation ou un événement associatif et professionnel.

Notre objectif est simple : faire d'Angonia un lieu où l'on vient, mais surtout où l'on revient.

LES CINQ SENS AU CŒUR DE LA SAISON

L'OUÏE
Musique, concerts et découverte d'artistes.

LA VUE
Théâtre, flamenco, spectacles, expositions et photographie.

LE TOUCHER
Ateliers, rencontres et découverte des instruments, des matières et des savoir-faire.

LE GOÛT
Apéritifs-concerts, dégustations, producteurs locaux et partenariats avec les restaurateurs.

L'ODORAT
Plantes, parfums et découverte de notre environnement.

Les cinq sens traduisent notre volonté : proposer une véritable expérience, au-delà du spectacle.



Présentation de la saion 2026/2027 de Angonia

UN LIEU OUVERT À TOUS

Angonia doit également être davantage utilisé en dehors de sa programmation : conférences, séminaires, réunions, événements associatifs ou professionnels.

Nous souhaitons renforcer les liens avec les écoles, les associations et les acteurs culturels du territoire. Les résidences d'artistes pourront devenir de véritables moments de partage : ateliers, rencontres, répétitions ouvertes ou découverte des métiers du spectacle.

DIVERSIFIER LES RESSOURCES

Coût de fonctionnement d'Angonia ≈ 400 000 € / AN

Pour assurer son développement, nous devons diversifier ses ressources sans faire reposer son équilibre uniquement sur la billetterie.

L'objectif est d'abord d'augmenter la fréquentation et de fidéliser les spectateurs grâce à des abonnements, des pass, des tarifs adaptés et des offres associant spectacle, restauration ou partenaires locaux.

La location des espaces peut également être développée auprès des entreprises, associations et collectivités pour des séminaires, conférences, assemblées ou événements.

UNE CULTURE POUR TOUS

La réussite d'Angonia ne se mesurera pas seulement au nombre de spectacles programmés, mais à sa fréquentation, à la diversité de ses publics, aux partenariats développés et à sa place dans la vie de Martres-Tolosane.

Notre ambition est que chacun puisse trouver une raison de pousser ses portes : pour un spectacle, une exposition, un atelier, une rencontre ou simplement un moment de convivialité.

CONSTRUIRE DES PARTENARIATS

Nous souhaitons renforcer les liens avec les entreprises du territoire, notamment à travers la création d'un Cercle des partenaires d'Angonia.

Celui-ci pourrait leur offrir visibilité, invitations, accueil de leurs équipes ou clients et possibilités d'organiser des événements.

Angonia peut ainsi devenir à la fois un équipement culturel et un véritable outil d'attractivité et de dynamisme local.

Faire d'Angonia un lieu vivant, accessible et partagé, dans lequel les habitants puissent se reconnaître et avoir envie de revenir.

Vie Associative

NOS ASSOCIATIONS
AU RYTHME DE MARTRES-TOLOSANE

Sport, culture, patrimoine, jeunesse, solidarité… Par leur engagement et leur dynamisme, nos associations contribuent chaque jour à la vie de notre commune.

APE LES PETITS MARTRAIS
Une année riche pour nos enfants



Tout au long de l'année, l'APE s'est mobilisée pour proposer des animations au bénéfice de l'école : le 21 mars s'est tenu le carnaval sur le thème « Monstres & Royaume », en partenariat avec Angonia.

En juin, l'APE a célébré ses 10 ans lors de la Kermesse, une fin de journée et soirée riche et entourée des familles, dans une ambiance festive et chaleureuse.

Un grand merci à toute l'équipe pour son engagement !

Pour les rejoindre : les.petits.martrais@gmail.com



ASPTT - LA MARTRAISE
Un sport qui rassemble

Le 7 juin, la deuxième édition de La Martraise a réuni de nombreux coureurs et marcheurs autour de parcours de 5, 10 et 20 km, ainsi qu'un parcours réservé aux enfants. Une belle matinée sportive et conviviale mais aussi une autre façon de découvrir notre territoire.

ASSOCIATION SAINT-VIDIAN
Une tradition toujours aussi vivante

Cette année encore, le dimanche 24 mai, la Trinité a offert une très belle matinée de tradition et de partage.

Plus de 150 bénévoles en costumes d'époque ont fait revivre la bataille de Saint-Vidian.

Pour cette édition, un photographe a accompagné l'événement, immortalisant cette tradition de plus de 180 ans.

Un grand merci aux nombreux bénévoles qui, chaque année, perpétuent avec passion ce rendez-vous emblématique de Martres-Tolosane







LA TEAM MARTRAISE
Au coeur des festivités

Le 26 avril, la Grande Foire de printemps a une nouvelle fois animé le village. Plus de 120 exposants, artisans et producteurs étaient réunis autour des vieux tracteurs, du pôle mécanique et de la mini-ferme.

Le public était également au rendez-vous pour la fête de la Trinité et son premier cassoulet, puis pour les festivités du 13 juillet.

En septembre, la fête du village a clôturé la saison de La Team dans une ambiance toujours aussi conviviale.

Foire, fêtes et grandes tablées : autant de rendez-vous portés par l'énergie des bénévoles, avec une belle implication de la jeune génération dans la vie du village.



ARGILE EN OCCITANIE

La terre et le savoir-faire à l'honneur

Les 20 et 21 juin, Martres-Tolosane a accueilli la 3e édition du Marché céramique, organisée par l'association Argiles en Occitanie.

Une trentaine de céramistes venus de toute la France ont investi le cœur de ville pour présenter leurs créations et leurs techniques.

Démonstrations de tournage et ateliers pour les enfants ont également rythmé le week-end.

Un rendez-vous qui prend tout son sens dans notre cité faïencière, où le travail de la terre fait pleinement partie de notre patrimoine.

LES AMIS DU VERBE

Les mots en partage

Les Amis du Verbe poursuivent leur action pour faire vivre la culture à travers des rencontres, lectures, spectacles et temps d'échanges autour de la langue et de la création artistique, au sein du Café du Verbe.

Une belle manière de faire rayonner les mots et de partager le plaisir de la littérature, de la chanson et de l'oralité sous toutes leurs formes.

Les 19 et 20 septembre, l'association à organisé son incontournable Festival du Verbe, placé cette année sous le signe de la nature. Pour cette édition « verte », la scène a accueilli notamment Charlélie COUTURE, Emily LOIZEAU, Mathieu BOOGAERTS, NOSFELL, Natacha BROUAT ou encore HYL.

Deux jours où mots, musique, poésie et nature se sont rencontrés une nouvelle fois à Martres-Tolosane.

LA CRIM

Du local dans votre assiette

Le Comité des Réjouissances Intergénérationnelles Martraises a une nouvelle fois réuni les habitants autour de son traditionnel repas estival, le 29 août.

Dans les assiettes comme dans les verres, la CRIM fait le choix de mettre à l'honneur les producteurs locaux et les circuits courts : viandes, fromages, pains, boissons, glaces et autres produits ont été sélectionnés auprès de producteurs et commerçants de Martres-Tolosane et des territoires voisins.

Cette année, la soirée s'est aussi enrichie d'un temps culturel avec la pièce de théâtre « Le Café Bacchus », avant de se poursuivre en musique.
Un rendez-vous gourmand et intergénérationnel, qui associe produits du terroir, culture et convivialité.



LE FC MABROC

Le football au cœur du village

Toute l'année, l'association Le FC Mabroc réunit petits et grands autour de l'amour du ballon rond, dans un esprit de partage, de respect et autour des valeurs du football.

Le 3 juillet, le club a également proposé, pour la première fois, une soirée guinguette à Saint-Vidian. Le temps d'une soirée, musique, repas et convivialité ont animé le lieu, au son de la voix d'Eva Laborie.

Une première réussie, venue ajouter un nouveau rendez-vous convivial à la vie du club et du village.

LES CHATS LIBRES DE CAZÈRES

Des événements qui rassemblent

La municipalité, l'association Les Chats libres de Cazères et le cabinet vétérinaire de L'ibis à Martres-Tolosane, ont signé une convention afin de mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune.

L'association recherche également des familles d'accueil à Martres-Tolosane, pouvant accueillir ponctuellement des chatons recueillis lors des opérations de trappage, dans l'attente de leur prise en charge ou de leur adoption.



Contact : leschatslibresdecazeres@gmail.com

Jeunesse & scolaire

La vie dans nos écoles

Des projets pédagogiques, créatifs et gourmands tout au long de l'année



Maternelle

Carnaval à l'école maternelle

Le vendredi 20 mars, les élèves ont fêté carnaval dans une ambiance joyeuse et colorée. Déguisements, musique, danses et crêpes préparées par les familles ont rythmé cette belle journée de partage.

Rencontre avec une auteure jeunesse

Les quatre classes ont accueilli Mme Garralon, auteure-illustratrice jeunesse, venue partager son univers et proposer des activités complémentaires autour de ses albums.



Bienvenue à **Madame DEGUARA**, nouvelle directrice de l'école maternelle, et nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Elémentaire

Journée hispanique

Le mardi 12 mai, les élèves du CP au CM2 ont participé à une journée dédiée à la langue et à la culture espagnoles.

Au programme :

- atelier cuisine (pan con tomate),
- découverte de Picasso, contes, chants et jeux collectifs.

Une journée riche, conviviale et très appréciée de tous !



SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA)

Afin d'anticiper les prochains mouvements de grève, la commune constitue une liste de volontaires pouvant participer au SMA aux côtés des élus, afin de maintenir un accueil pour les enfants dont les familles ne disposent d'aucune solution de garde.

Professionnels de l'enfance, membres d'associations, parents, grands-parents souhaitant s'investir ponctuellement peuvent se porter volontaires.

Les candidatures feront l'objet des vérifications réglementaires nécessaires.

Vous souhaitez être volontaire ?

Écrivez à contact@mairie-martres-tolosane.fr
Objet : « Volontaire SMA »

Une alimentation plus saine dans nos cantines

Les programmes nationaux PNA 4 (programme national pour l'alimentation) et PNNS 5 (programme national nutrition santé) visent à améliorer durablement l'alimentation des enfants. Notre restauration scolaire s'engage chaque jour pour :

- **Favoriser les produits locaux et durables**
- **Proposer des repas équilibrés et variés**
- **Réduire le sucre, le sel et les produits trop gras**
- **Sensibiliser au goût et à l'environnement**

Médiathèque & découvertes culturelles

Au bonheur des pages

La médiathèque vous accueille **les mardis, mercredis et samedis, de 10h à 12h30 et de 13h à 18h.**

ACCÈS LIBRE • EMPRUNTS GRATUITS POUR TOUS

LE CINÉMA s'invite à À LA MÉDIATHÈQUE !



De nouveaux DVD viennent enrichir les rayons de la médiathèque !

Déja disponibles

Marsupilami de Philippe Lacheau • Avatar : De feu et de cendres de James Cameron • Gourou de Yann Gozlan • Le Mage du Kremlin d'Olivier Assayas.

Bientôt disponibles

La Guerre des Lulus de Yann Samuell • L'Affaire Bojarski de Jean-Paul Salomé • Les Braises de Thomas Kruithof • Chasse gardée 2 • Le Chant de la forêt, documentaire de Vincent Munier.

A vos agendas

En partenariat avec l'Espace culturel Angonia



MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 • 18H30

BOUM PARTY AVEC BEBER ET ZINZIN

À partir de 6 ans

SAMEDI 31 OCTOBRE 2026 • 20H30

CONCERT DE PRIMA KANTA

Tout public

SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2026 • 15H

THÉÂTRE AVEC DAVID MALAN

Tentative de remplacement d'une actrice par le public

À partir de 14 ans • Gratuit

SAMEDI 20 FÉVRIER 2027 • 20H30

BAL TRAD AVEC RÉMI GEFFROY

Tout public

Découvrir en s'amusant



LA MALLE AUX INSTRUMENTS

Du 6 octobre au 11 décembre 2026

Un voyage musical à la découverte d'instruments venus d'ailleurs, spécialement proposé aux enfants.

LE TAPIS MOYEN ÂGE

Du 15 janvier au 16 mars 2027

Une exposition ludique pour partir à la découverte du Moyen Âge en s'amusant.



LA MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE EST DE NOUVEAU ACCESSIBLE !

Bonne nouvelle ! L'accès à la Médiathèque numérique de Haute-Garonne est de nouveau opérationnel.

Livres numériques, autoformation, musique, films en ligne et jeux éducatifs pour les plus jeunes sont accessibles gratuitement aux personnes inscrites dans une bibliothèque de Haute-Garonne.

Renseignez-vous à la médiathèque pour en profiter !

Expression politique

La parole aux élus du Conseil municipal

Majorité Municipale - Martres Unis

Cap sur l'avenir de Martres-Tolosane

Par votre vote, vous avez choisi de confier à une nouvelle équipe la responsabilité de conduire Martres-Tolosane. Nous exercerons ce mandat avec sérieux, sincérité et une seule priorité : l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

À notre arrivée à la mairie, notre première responsabilité a été d'assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement de la commune. Nous avons également engagé un examen attentif de la situation financière. Les premiers constats font apparaître des contraintes et des équilibres qui nécessitent aujourd'hui toute notre vigilance.

Nous vous devons la vérité.

Nous avons promis la transparence. Nous la tiendrons. Nous vous informerons avec clarté, sans cacher les difficultés, mais sans jamais les exagérer. Dire ce que nous constatons n'est pas chercher la polémique. C'est faire notre devoir. Le débat démocratique est nécessaire. Les désaccords sont légitimes. Mais ils doivent s'exprimer dans le respect des personnes et des fonctions. Les attaques personnelles, les mises en cause de la probité des élus ou la diffusion d'informations inexactes ne servent pas notre commune.

Certaines décisions peuvent être difficiles à comprendre ou à accepter. Elles doivent pouvoir être expliquées sereinement, notamment lorsqu'elles répondent à des obligations sanitaires, réglementaires ou de sécurité. **La sécurité de nos habitants, et particulièrement celle de nos enfants, ne peut jamais être un sujet de polémique.**

Mais nous refusons surtout que les désaccords divisent notre commune. Nous ne voulons pas d'une commune divisée. Nous voulons une commune qui avance. Une commune où l'on peut ne pas être d'accord sans se déchirer. Une commune où chacun peut être entendu. Une commune dont nous pouvons être fiers et que nous tous pouvons construire.

Notre engagement est simple : travailler, rendre compte, expliquer nos décisions et être au service de tous les Martrais. Nous resterons fidèles aux valeurs qui guident notre action : la vérité, la transparence, le respect et l'unité. C'est avec cet état d'esprit que nous exercerons le mandat que vous nous avez confié.

Pour vous, avec vous, pour Martres-Tolosane

Brigitte Hippolyte
Maire de Martres-Tolosane et l'équipe municipale majoritaire

Expression de l'opposition - Martres Ensemble

Quels rôles voulons-nous à l'opposition ?

Celui d'être à l'écoute de tous.

Celui d'interroger les projets menés et la vision pour Martres sur les 5, 10 prochaines années.

Celui de se rendre présents aux événements phares du village comme ceux qui nous ont enthousiasmé cet été.

Celui de défendre la dignité, l'honnêteté, la transparence avec tous et pour les intérêts de tous.

Celui de souhaiter des commissions citoyennes sur des sujets importants : réhabilitation des bâtiments communaux, gestion des déchets,... etc !

Celui d'être plus que jamais aux côtés de nos associations.

Nous croyons en un village vivant qui doit le rester pour tous, fort de son offre culturelle, sportive, artistique et patrimoniale riche et attractive.

Vivre Martres, ensemble.

Etat civil

Naissances

Bienvenue aux petits Martrais !

Aloïs GOUGNAUD-DELAUNAY	12 janvier 2026
Malo DISLAIRE	13 août 2026

Mariages

Tous nos vœux de bonheur !

Adeline MICHAUD-LAVIGNE & Bryan SEATEUN	04 avril 2026
Bernadette CHEVALIER & Jean-Marc TOMASI	06 juin 2026
Clémence ISCACHE & Jean-Christophe ATTANE	25 juillet 2026
Lucinda LOUISERRE & Williams ARNAUD	08 août 2026

Pacs

Tous nos vœux d'épanouissement !

Stéphan BOUIN & Alexane JAMAULT	16 janvier 2026
Tatiana OKO'O ABAGA & Joseph ESSOME NGUIDJO	10 mars 2026
Loli CASTET & Antonin PIERRE	11 avril 2026
Morgane VASSEUR & Bachir KETTAB	11 mai 2026
Manon BOUBE & Hugo PIRON	13 juin 2026
Christine LAGNEAU & Jean-Luc BEAUPELLET	30 juin 2026
Fabienne GUICHOU & Georges BERNEDE	30 juin 2026

Décès

Nos pensées accompagnent leurs proches.

Gisèle BARRAU	1er janvier 2026
Georges ROUZOUL	04 janvier 2026
Marie DEJEAN	06 janvier 2026
Francine VIDAL	08 janvier 2026
Josette PAQUIS	14 janvier 2026
Colette CALCOEN	15 janvier 2026
Jeannine GAUJAC	21 janvier 2026
Monique MARIOTTO	21 janvier 2026
José PIEDRAS	27 janvier 2026
Jean LEIDENFROST	1er février 2026
Guy CAVILLE	13 février 2026
Santos DURAN-MARTIN	21 février 2026
Anne POUPON	25 février 2026
Germaine SUFFRAN	31 mars 2026
Josette ANDRE	19 avril 2026
Anny JAMMES	20 avril 2026
Yves CASTET	29 avril 2026
Simone MARCHESI	02 mai 2026
Raymond ANE	04 mai 2026
Jean MARCHESI	07 mai 2026
Jean SABOULARD	19 mai 2026
Marie-Hélène BERTIN	21 mai 2026
Guy CASTET	26 mai 2026
Andrée RICHARD	08 juin 2026
Henri FERRAN	17 juin 2026
Jeannine SUDERIE	27 juin 2026
Claude FABBRI	03 juillet 2026
Myriam BICHET	08 juillet 2026

En leur mémoire

À noter

Une autorisation de publication est disponible en mairie pour toute naissance, mariage, PACS ou décès.

Les informations publiées dans ce bulletin municipal sont celles qui ont fait l'objet d'un avis dans la presse locale, dans le respect de la vie privée des familles.

Infos pratiques

Mairie

12 Bld de la Magdeleine

Horaires :

Lundi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30
Mardi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30
Mercredi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30
Jeudi : 9h00-12h00 / - fermé -
Vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-17h

Contact : contact@mairie-martres-tolosane.fr
☎ : 05 61 98 80 02
: https://mairie-martres-tolosane.fr

Angonia

4 Place Charles de Gaulle

Horaires :

du lundi au vendredi
de 9H00 à 12H30
et 1h avant chaque spectacle

☎ : 05 61 90 46 24
: https://angonia.fr/
: EspaceCulturelAngonia
: espaceculturelangonia

Le grand presbytère

6 Pl. Henri Dulion

Horaires :

Ouvert tous les jours
10h-12h30 13h30-17h30
Entrée libre

☎ : 05 61 98 80 02 - 05 61 87 64 93
: legrandpresbytere
: legrandpresbytere

Musée de la faïence

Pl. Henri Dulion - Office du tourisme

Ouvert de mars à décembre

Mardi : 9h30-12h30 / 14h30-17h00
Mercredi : 9h30-12h30 / 14h30-17h00
Jeudi : 9h30-12h30 / 14h30-17h00
Vendredi : 9h30-12h30 / 14h30-17h00
Samedi : fermé / 14h30-17h00

Fermé les mardis de novembre et décembre

: MuseefaienceMartresTolosane
: Musee.faience.Martres.Tolosane

Médiathèque

rue du Portail

Horaires :

les mardis, mercredis et samedis,
de 10h à 12h30 et de 13h à 18h

☎ : 05 61 98 61 79

Numéros d'urgence

15 – SAMU
17 – POLICE / GENDARMERIE
18 – SAPEURS-POMPIERS
115 – SAMU SOCIAL
3919 – VIOLENCES FEMMES INFO
114 – URGENCE PAR SMS / ACCESSIBILITÉ
119 – ALLÔ ENFANCE EN DANGER
3114 – PRÉVENTION DU SUICIDE

ANNEXE

01

LES FINANCES
DE NOTRE COMMUNE



MARTRES TOLOSANE



Depuis 2023, la commune est en alerte et sous surveillance.
Lorsque nous avons été élus, et comme nous nous y étions engagés auprès de vous, nous avons demandé à la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) de refaire le point sur la situation de la commune, afin de savoir précisément où nous en étions et ce que nous devions faire.

LA RÉALITÉ DES CHIFFRES

Ce document ne repose ni sur une opinion, ni sur une polémique, ni sur une appréciation politique.

Il s'appuie sur les comptes officiels de la commune et sur l'analyse des services de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

Notre devoir est de vous présenter la réalité de la situation afin que chacun puisse comprendre les décisions que nous prenons et celles que nous serons amenés à prendre.

Notre objectif est clair : **redresser durablement les finances de la commune afin de retrouver demain les moyens d'investir et de construire les projets que notre territoire mérite.**

1 CE QUE DIT LE RAPPORT DE LA DGFIP (Direction générale des Finances publiques)

Voici ce diagnostic précis et objectif, comme nous nous y étions engagés.

Ce rapport ne porte pas de jugement politique.

Il mesure la capacité de la commune à assurer son fonctionnement, à rembourser sa dette et à financer ses investissements.



LE CONSTAT PRINCIPAL

Commune sous surveillance et en alerte.

Le rapport indique :
« La situation financière de la collectivité se caractérise par une épargne brute ou CAF (Capacité d'Auto Financement) qui s'avère structurellement insuffisante pour faire face à la fois au remboursement de la dette et à un financement normal du programme d'investissement. »

La CAF Capacité d'autofinancement, c'est l'argent qui reste à la fin de l'année une fois que tout est payé : les salaires, la lumière, l'eau, les services, etc ...
Si la CAF est négative, cela veut dire qu'à la fin de l'année il manque de l'argent : la commune dépense plus qu'elle ne gagne.

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

Le terme « structurellement » signifie que la difficulté constatée n'est pas exceptionnelle ou passagère. Elle résulte d'un déséquilibre installé qui nécessite une vigilance particulière.

La commune est placée « sous surveillance et en état d'alerte » quant à l'évolution de sa situation financière.

(Référence de la lettre de l'état d'alerte)

LA PRIORITÉ

Retrouver progressivement une capacité financière suffisante pour rembourser la dette tout en permettant à la commune de recommencer à investir dans de bonnes conditions.

LES CHIFFRES À COMPRENDRE

Au fil des pages, nous allons revenir sur :

- L'épargne et la capacité d'autofinancement
- La dette
- Le fonds de roulement
- La diminution des réserves
- Les quatre leviers d'action identifiés par la Trésorerie
- Notre feuille de route

2 DES CHIFFRES QUI PEUVENT PRÊTER À CONFUSION

En 2025, la commune dégage une :

ÉPARGNE BRUTE DE

554 833 €

soit 14 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

À première vue, ce chiffre peut sembler rassurant.

On pourrait légitimement se demander :

« Si la commune dégage plus d'un demi-million d'euros, pourquoi dit-on que sa situation financière est difficile ? »

La réponse tient à une distinction essentielle.

L'ÉPARGNE BRUTE N'EST PAS DE L'ARGENT DISPONIBLE

L'épargne brute correspond à ce qu'il reste des recettes de fonctionnement après paiement des dépenses de fonctionnement.

Mais cette somme doit ensuite permettre à la commune de rembourser le capital de sa dette.

En 2025 :

Épargne brute : **554 833 €** − Remboursement du capital de la dette : **601 000 €**

Une fois la dette remboursée, il manque

Capacité d'autofinancement (CAF) NETTE 2025 :

– 47 000 €

Et cette situation ne date pas de 2025 : la CAF nette est négative depuis trois ans, en 2023, 2024 et 2025.

AUTREMENT DIT

La commune parvient encore à dégager une épargne sur son fonctionnement, mais cette épargne est insuffisante pour couvrir le remboursement du capital de sa dette.

Il ne reste donc plus de capacité d'autofinancement suffisante pour financer normalement de nouveaux investissements.

MESSAGE CLÉ

Ce n'est donc pas l'absence d'épargne brute qui pose problème. **C'est le poids du remboursement de la dette, supérieur** à l'épargne dégagée.

C'est cette différence qui explique pourquoi la situation financière de la commune reste sous tension

3 UN BUDGET 2026 QUI DOIT ABSORBER DES DÉPENSES DE 2025

Le budget 2026 a été construit dans un contexte financier déjà très contraint, comme nous venons de le présenter.

À cette difficulté s'ajoute un élément qu'il est important de préciser : **90 000 € de dépenses de fonctionnement** correspondant à l'exercice 2025 n'ont pas pu être imputés sur le budget 2025. Elles doivent donc être prises en charge sur le budget 2026.

Ces 90 000 € **ne correspondent donc pas** à de nouvelles dépenses décidées en 2026. Il s'agit de dépenses **liées à 2025** qui viennent malgré tout peser sur les équilibres du budget 2026.

À RETENIR

90 000 €

des dépenses 2025 à prendre en charge sur **le budget 2026**

Ce que cela implique :

- ✓ Un budget 2026 plus contraint
- ✓ Des marges de manoeuvre réduites
- ✓ Une vigilance accrue sur les dépenses et les investissements

? Pourquoi ces dépenses n'ont-elles pas pu être réglées sur le budget 2025 ?

Parce que les marges de manoeuvre de ce budget étaient déjà extrêmement limitées, dans une situation financière en alerte.

Le budget 2026 doit donc faire face à ses propres dépenses, mais aussi à ces 90 000 € de dépenses héritées de l'exercice précédent.

Cet élément devra être pris en compte lorsque nous analyserons les résultats du budget 2026.

Il est important de distinguer ce qui relève réellement de la gestion de 2026 de ce qui correspond à des dépenses antérieures reportées sur cet exercice.

4 LA DETTE : UNE CHARGE QUI PÈSE SUR L'AVENIR

Le rapport montre également que la dette de notre commune est supérieure à **celle des communes comparables.**

DETTE PAR HABITANT

1 219 € /habitant
pour notre commune

Contre **692 €**
dans la moyenne comparable

MESSAGE CLÉ

Notre dette par habitant est près de deux fois supérieure à celle des communes comparables. Cette situation réduit aujourd'hui nos marges de manoeuvre et limite notre capacité à financer de nouveaux investissements.

DURÉE DE REMBOURSEMENT

La commune aurait besoin de consacrer :

5,47 ANNÉES

d'épargne brute au remboursement de sa dette si cette épargne restait stable.

Ce niveau reste inférieur au seuil d'alerte fixé à neuf ans.

Cela ne signifie pas que la situation est confortable.

Le véritable enjeu est le poids annuel des remboursements et ce qu'il reste ensuite à la commune pour investir.

5 LE FONDS DE ROULEMENT : LA RÉSERVE QUI PROTÈGE LA COMMUNE

Parmi les indicateurs analysés par la Trésorerie, il en est un dont on parle peu mais qui est essentiel :



LE FONDS DE ROULEMENT

Derrière ce terme technique se cache une idée très simple.

Le fonds de roulement constitue une **réserve financière** permettant à la commune de faire face aux dépenses imprévues, aux décalages de trésorerie et aux difficultés passagères, tout en continuant à payer les fournisseurs et à assurer les services indispensables.

On peut le comparer à l'épargne de précaution d'une famille.



Une famille qui dispose de quelques mois d'avance peut faire face à une panne de voiture, une réparation de toiture ou une baisse momentanée de revenus.

Une commune fonctionne selon un principe comparable.

LES SERVICES DE LA TRÉSORERIE CONSIDÈRENT QU'UN FONDS DE ROULEMENT D'ENVIRON :



constitue un niveau de sécurité.

OR, LE RAPPORT MONTRE QUE NOTRE COMMUNE NE DISPOSE PLUS QUE DE :



Notre réserve financière est donc **devenue insuffisante**. Concrètement, la commune doit parfois payer ses dépenses avant d'avoir reçu toutes les sommes qui lui sont dues.

UN DÉCALAGE QUI PÈSE

Lorsque ces versements tardent, l'argent disponible sur les comptes peut devenir insuffisant pour régler les factures et les fournisseurs dans les délais.

La commune doit notamment **attendre le versement de certaines recettes**, comme le FCTVA, ou encore des subventions du Département, de la Région...

Pendant ce temps, les **dépenses continuent** : salaires, factures, entretien des bâtiments et des équipements, fonctionnement des services municipaux...



Le **PRINCIPAL PROBLÈME** est donc un décalage entre les factures à régler et l'argent qui arrive sur les comptes de la commune.

Lorsque ce décalage se prolonge, il devient difficile de faire face aux dépenses du quotidien.



C'EST POURQUOI ..

C'est cette situation qui explique pourquoi la commune dispose aujourd'hui de peu de marge pour faire face aux imprévus ou engager de nouvelles dépenses.

Ces tensions conduisent à une situation difficile, que nous avons malheureusement connu ces dernières semaines.

6 POURQUOI CETTE RÉSERVE A-T-ELLE DIMINUÉ ?

Entre 2021 et 2025, la commune a financé :

8 362 000 €
(8 millions 362 mille euros) de dépenses d'équipement.

dont

1 374 000 €
(1 million 374 mille euros) ont été prélevé sur son fonds de roulement

Ces investissements ont permis de réaliser des équipements pour la commune, dont ANGONIA. Au fil des années, ces prélèvements ont donc réduit les marges de sécurité financière de la commune.

Aujourd'hui, la nécessité est clairement identifiée :
RECONSTITUER PROGRESSIVEMENT CETTE RÉSERVE

À RETENIR 2021 → 2025

1 374 000 €
prélevés sur les réserves
pour financer
8 362 000 €
de dépenses d'équipement

CONSÉQUENCE

54 jours de fonds de roulement
contre
90 jours préconisés

MESSAGE CLÉ

Notre réserve financière est aujourd'hui insuffisante pour offrir le niveau de sécurité recommandé.

7 POURQUOI NE PAS CONTINUER COMME AVANT ?

Cette question revient régulièrement

Parce que le rapport de la Trésorerie nous alerte clairement.

Si la commune ne mobilise aucun levier d'action — maîtrise des dépenses, programmation des investissements, cessions d'actifs, recherche de nouvelles ressources — le fonds de roulement continuera de diminuer et le recours à l'emprunt pourrait augmenter encore le niveau de la dette.

Continuer sans rien changer reviendrait donc à fragiliser davantage les finances communales.



Notre responsabilité est d'éviter cette situation.

8 COMPRENDRE AVEC UN EXEMPLE : LE BUDGET D'UNE FAMILLE

Pour comprendre plus simplement cette situation, imaginons une famille.
Chaque mois, elle perçoit ses revenus. Elle paie son alimentation, son électricité, ses assurances, ses déplacements, les dépenses liées aux enfants...

À la fin du mois, il lui reste un peu d'argent.
Elle pourrait penser qu'elle dispose d'une capacité d'épargne confortable.



LES REVENUS
Chaque mois, la famille perçoit ses revenus.

LES DÉPENSES
Elle paie son alimentation, son électricité, ses assurances, ses déplacements, les dépenses liées aux enfants...

IL RESTE UN PEU
À la fin du mois, il lui reste un peu d'argent. Elle pourrait penser qu'elle dispose d'une capacité d'épargne confortable.

LE PRÊT DE LA MAISON
Mais cette famille rembourse aussi le prêt de sa maison. Une fois la mensualité payée, l'argent disponible diminue

ET SI...?

- Si une chaudière tombe en panne ?
- Si la voiture tombe en panne ?
- Si une autre dépense imprévue survient ?

→ **Elle devra puiser dans ses économies.**

Si cette situation se répète année après année, son épargne finit par diminuer.

C'EST COMPARABLE À CE QUE CONNAÎT AUJOURD'HUI NOTRE COMMUNE.

Le fonds de roulement joue le rôle d'un «livret d'épargne». Lorsqu'il diminue progressivement, la commune devient plus vulnérable aux imprévus.
Reconstituer cette réserve ne signifie donc pas renoncer aux projets. Cela signifie **créer les conditions financières nécessaires pour pouvoir les réaliser durablement**.

9 POURQUOI NOUS NE POUVONS PAS LANCER IMMÉDIATEMENT CERTAINS PROJETS

C'est une question qui nous est souvent posée.

Parce que gérer une commune, c'est avoir des idées et des ambitions.
C'est aussi s'assurer que chaque projet pourra être financé durablement, sans aggraver les déséquilibres existants.



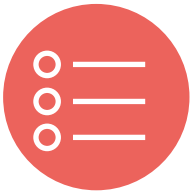
Aujourd'hui, notre commune ne dispose pas **d'une capacité d'autofinancement suffisante pour rembourser sa dette** tout en finançant normalement ses investissements.

Pour rappel, notre CAF est de **– 47 000 €.**



Dans ces conditions, lancer immédiatement de nouveaux projets importants pourrait accentuer les difficultés déjà constatées.

Nous avons donc choisi de :



PRIORISER



PROGRAMMER



PRÉPARER

les projets plutôt que de les engager trop rapidement.



Cela signifie qu'ils seront réalisés progressivement, au rythme que permettront les finances de la commune.

10 LES QUATRE LEVIERS IDENTIFIÉS PAR LA TRÉSORERIE

Pour retrouver des marges de manoeuvre, le rapport de la Direction générale des Finances publiques identifie plusieurs leviers.

1 — MAÎTRISER LES DÉPENSES

Chaque dépense est désormais examinée avec trois questions simples :

- Est-elle indispensable ?
- Peut-elle être optimisée ?
- Peut-elle être reportée sans pénaliser le service rendu à la population ?



L'objectif n'est pas de réduire les services publics.

L'OBJECTIF EST DE DÉPENSER MIEUX.

2 — RECHERCHER TOUTES LES SUBVENTIONS

Chaque projet doit être étudié en recherchant systématiquement **les financements extérieurs.**

État, Région, Département et autres partenaires peuvent contribuer au financement de certains projets.



Chaque euro obtenu grâce à une subvention est un euro que la commune n'a pas besoin de financer par un nouvel emprunt ou sur ses ressources propres.

Mais il faut surtout aller plus loin que le seul coût de l'investissement.

Pour chaque projet, il est indispensable d'anticiper ce qu'il va générer ensuite en matière de dépenses de fonctionnement.

- Une fois le projet réalisé, quelles seront les conséquences pour la commune ?
- Est-ce qu'il faudra recruter du personnel ou augmenter les effectifs ?
- Faudra-t-il prévoir davantage d'entretien, de maintenance, d'énergie ou de dépenses courantes ?
- Est-ce que le nouvel équipement va entraîner des charges supplémentaires chaque année ?

C'est ce coût dans la durée qu'il faut regarder.

Une subvention peut réduire fortement le montant que la commune doit financer au moment de l'investissement, mais elle ne règle pas nécessairement les dépenses qui découleront du fonctionnement de l'équipement.

Il faut donc raisonner sur l'ensemble du projet :

- combien coûte-t-il à réaliser
- combien reste-t-il à financer après les subventions
- et surtout, combien coûtera-t-il chaque année à la commune une fois mis en service ?

C'est cette vision globale qui permet de mesurer réellement l'impact d'un investissement sur les finances communales.

3 — PROGRAMMER LES INVESTISSEMENTS AUTREMENT

*Nous ne renonçons pas aux **projets**.*
Nous les priorisons.

Les investissements indispensables à la sécurité, à l'entretien du patrimoine communal et au respect des obligations réglementaires resteront prioritaires.

Les autres projets seront engagés progressivement, en fonction des capacités financières de la commune et des opportunités de financement.



Notre objectif est clair :

INVESTIR DURABLEMENT PLUTÔT QU'INVESTIR TROP VITE.

4 — CÉDER CERTAINS BIENS COMMUNAUX

Le rapport de la Trésorerie évoque les cessions d'actifs comme l'un des leviers permettant d'améliorer la situation financière de la commune.

Nous avons donc engagé une **analyse** du patrimoine communal.

L'annexe 2 présente le détail de ces opérations et les éléments qui ont conduit à ces choix.



11 CE QUE NOUS REFUSONS



Nous refusons :

- de financer les projets d'aujourd'hui au détriment des générations de demain ;
- d'augmenter encore la dette lorsque d'autres solutions existent ;
- de faire des promesses que les finances de la commune ne permettraient pas de tenir.

La confiance se construit sur des engagements réalistes.

12 CE QUE NOUS VOULONS

Nous voulons retrouver une commune capable :

- d'investir sans fragiliser ses finances
- de faire face aux imprévus
- de préserver son patrimoine
- de financer ses projets sur des bases solides.

C'est la condition qui permettra de construire l'avenir sur des fondations solides.

13 NOTRE FEUILLE DE ROUTE

Notre stratégie repose sur une idée simple : Retrouver progressivement des marges de manoeuvre pour pouvoir investir à nouveau dans de bonnes conditions.



- AUJOURD'HUI -

1. **MAÎTRISER LES DÉPENSES**
 Dépenser mieux et préserver les services essentiels.

2. **RECONSTITUER LES RÉSERVES**
 Améliorer progressivement le fonds de roulement.

3. **RÉDUIRE LA PRESSION DE LA DETTE**
 Éviter d'accroître l'endettement et retrouver une capacité financière plus saine.

4. **RECHERCHER DES FINANCEMENTS EXTÉRIEURS**
 Mobiliser toutes les subventions et tous les partenariats possibles.

5. **PRIORISER LES INVESTISSEMENTS**
 Concentrer les moyens disponibles sur les besoins les plus urgents.

6. **VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL**
 Étudier les cessions possibles lorsque certains biens ne sont plus nécessaires ou représentent une charge importante.

- DEMAIN -

Lorsque les finances auront retrouvé des marges de manoeuvre, nous pourrons engager plus sereinement les projets que nous portons.

Nous pourrons investir avec davantage de sécurité, saisir les opportunités de financement et préparer l'avenir sans fragiliser le budget communal.





Notre objectif est clair :

Retrouver une commune qui investit parce qu'elle en a les moyens, et non parce qu'elle prend davantage de risques.

14 NOTRE ENGAGEMENT ENVERS VOUS



En préparant ce document, nous nous sommes posé une question simple :

Devions-nous d'abord vous expliquer dans quelle situation se trouvent les finances de notre commune ?



LA TRANSPARENCE

Aujourd'hui, nous tenons simplement l'engagement pris devant vous : vous présenter, de manière claire et transparente, la situation financière de notre commune, à partir des comptes officiels et de l'analyse de la Direction générale des Finances publiques.

Notre responsabilité est désormais d'en tirer les conséquences et de prendre les décisions nécessaires pour retrouver progressivement une situation financière plus solide, tout en préservant les capacités d'action de la commune pour les années à venir.



Notre objectif est clair :

construire des projets que la commune pourra réellement financer, sans recourir à un endettement supplémentaire qui fragiliserait davantage ses finances.



La transparence n'est pas une fin en soi.

Elle doit permettre à chacun de comprendre la situation, les choix qui en découlent et les efforts qui seront nécessaires pour préparer l'avenir de notre commune.

15 CE QUE NOUS VOULONS LAISSER À NOTRE COMMUNE : UNE COMMUNE PLUS SOLIDE QUE CELLE QUE NOUS AVONS TROUVÉE.

Une commune :

- ✓ capable d'investir
- ✓ capable de faire face aux imprévus
- ✓ capable de préserver son patrimoine
- ✓ capable de financer ses projets sans mettre en péril son avenir.



Le redressement financier est donc la première étape de notre mandat.

Lorsque les finances retrouveront des marges de manoeuvre, nous pourrons avancer plus sereinement.



Les défis qui nous attendent sont importants, mais ils ne sont pas insurmontables.

Pour les relever, ils exigent :

DE LA RIGUEUR
dans chacune de nos décisions

DE LA CONSTANCE
pour poursuivre les efforts dans la durée

DE LA TRANSPARENCE
parce que la confiance se construit sur la vérité.

De la même manière qu'un ménage doit rééquilibrer son budget avant d'engager de nouvelles dépenses importantes, une commune doit d'abord rétablir ses équilibres financiers avant de lancer de nouveaux investissements.

16 LES TRAVAUX DÉJÀ ENGAGÉS : RESPECTER LES ENGAGEMENTS, MAIS MAÎTRISER LES DÉPENSES

Lorsque nous avons pris nos fonctions, certains projets étaient déjà engagés. Les marchés publics avaient été lancés et attribués, les entreprises avaient été retenues et les travaux pouvaient donc se poursuivre dans le cadre normal des contrats conclus.
Notre responsabilité est de respecter ces engagements, tout en examinant avec attention les dépenses qui restent à engager.

LA VOIE VERTE

C'est notamment le cas de la voie verte, dont le projet avait été prévu en trois tranches :

1. la première tranche, située au niveau du bâtiment de la gare, a été réalisée
2. la deuxième tranche devait se poursuivre jusqu'à la voie ferrée en direction de Cazères
3. la troisième tranche devait prolonger l'aménagement jusqu'à la voie ferrée en direction de Saint Vidian.

Pour la première tranche, les marchés avaient été engagés et les subventions accordées. Toutefois, la réalisation des **deuxième et troisième tranches** restait conditionnée à la maîtrise du foncier, les terrains concernés n'ayant pas encore été acquis ni réservés.

Dans la situation financière actuelle de la commune, il n'est pas possible d'engager de nouvelles dépenses foncières importantes pour poursuivre ce projet.

FINANCES

Ce projet de voie verte est évalué à plus d'un **million d'euros**, sans compter les acquisitions foncières, les démolitions et les autres dépenses susceptibles de venir s'y ajouter.

Même après la prise en compte des subventions qui peuvent être obtenues, le reste à financer par la commune était estimé à plus de **300 000 €**, auxquels il fallait encore ajouter l'acquisition des terrains, la démolition de la maison de garde-barrière et diverses dépenses imprévues.

Dans ces conditions, nous avons fait le choix de **ne pas poursuivre**, à ce stade, les deuxième et troisième tranches de la voie verte.

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE AU FOND DE LA COUR.

Un autre projet était également déjà engagé : les travaux de rénovation et **d'amélioration énergétique** au niveau de la mairie et de la salle Azéma.

Là encore, le marché avait été engagé et les entreprises retenues. Les subventions avaient également été accordées.

Ces travaux répondent à un besoin réel, notamment en matière d'isolation et de performance énergétique des bâtiments communaux.

Ils représentent néanmoins un reste à charge pour la commune, qui doit être intégré à notre situation financière globale.

Notre démarche est donc simple : honorer les engagements qui ont été pris, réaliser les opérations déjà engagées lorsque cela est nécessaire, mais ne pas multiplier de nouvelles dépenses que la commune ne serait pas en capacité de financer durablement.

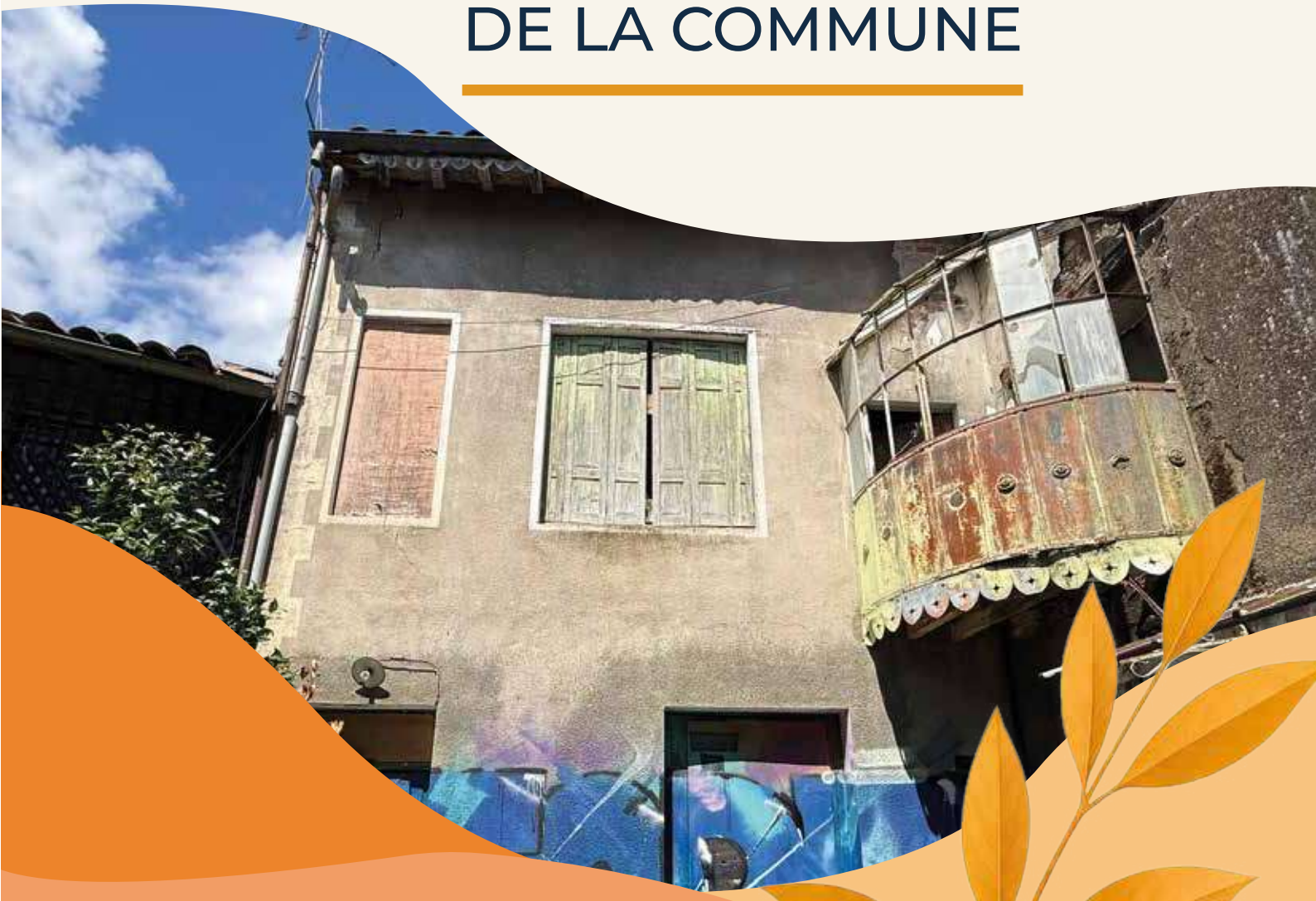
Merci de votre confiance,
Merci de votre compréhension.



ANNEXE

02

État des lieux
DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE



MARTRES TOLOSANE

1 PATRIMOINE COMMUNAL : DES DÉPENSES ENGAGÉES, DES BIENS DÉGRADÉS, UNE VALEUR PERDUE

Aujourd'hui, la commune se voit contrainte de vendre certains biens afin de redresser ses finances. Mais derrière ces ventes se cache une réalité préoccupante : certains bâtiments se sont fortement dégradés, alors même que de l'argent public a déjà été investi pour les acquérir, les entretenir ou les rénover.



Pour le contribuable, la perte est double : il finance les dépenses engagées hier, puis risque de subir aujourd'hui la dévalorisation des biens communaux.

Lorsqu'un bâtiment est mal entretenu, sa valeur diminue, les travaux nécessaires s'accumulent et le coût de sa remise en état augmente. Si la commune doit finalement le vendre à un prix inférieur à sa valeur potentielle, elle perd une partie de son patrimoine et des ressources qui auraient pu financer d'autres projets.

Cette dépréciation doit être objectivée. Les estimations officielles du service des Domaines, constituent un point de référence essentiel pour comparer la valeur estimée d'un bien à son prix de vente réel, en tenant compte de son état, de sa situation et des conditions de la transaction.

Sur la base des montants communiqués, les quatre opérations déficitaires représentent une perte brute cumulée d'environ **364 234,40 € HT**, en intégrant les frais d'agence de la maison Barrère ainsi que les travaux connus concernant la maison Mas.

Ce montant reste à consolider : il ne tient pas compte de l'ensemble des dépenses historiques, de l'inflation, des frais financiers et des autres frais éventuels. Il ne constitue donc pas, à lui seul, une mesure exhaustive de la perte patrimoniale nette.

2 MAISON MAS, MAISON BARRÈRE, ANCIENNE FAÏENCERIE DU MATET : TROIS SITUATIONS PRÉOCCUPANTES

La maison Mas, face à l'église : des dépenses sans préservation durable du bâtiment

Environ 10 000 €/an auraient été dépensés pour maintenir le bâtiment sur près de neuf ans, portant à plus de 90 000 € le montant cumulé des dépenses évoquées. Pourtant, l'intérieur s'est effondré et le bien est aujourd'hui dans un état de ruine avancé.

Ces dépenses passées n'ont donc pas permis de préserver durablement le bâtiment. Il faut désormais évaluer précisément son état, sa valeur actuelle et les mesures de sécurité nécessaires.

La maison Barrère : un ensemble immobilier progressivement dégradé

Trois maisons avaient été acquises par la commune. Deux ont été réhabilitées pour accueillir le magasin de la boucherie, tandis que l'autre partie s'est dégradée faute d'entretien suffisant.

Pourquoi ne pas avoir profité des travaux de toiture réalisés sur les bâtiments mitoyens pour protéger également cette partie de l'ensemble immobilier ? Une intervention coordonnée aurait-elle permis de limiter les dégradations et les dépenses actuelles ?

La menace d'effondrement de la toiture et l'arrêté de péril soulèvent des questions légitimes sur les choix d'entretien et de conservation.

L'ancienne faïencerie du Matet : un patrimoine fragilisé

La toiture menace également de s'effondrer sur ce bâtiment. Au-delà du risque pour la sécurité, cette dégradation peut entraîner de nouvelles dépenses de mise en sécurité et réduire encore la valeur du bien.



3 LE COÛT DE L'INACTION : UNE FACTURE POUR LES CONTRIBUABLES



Ces situations posent une question fondamentale : combien la commune a-t-elle dépensé, quelle valeur patrimoniale conserve-t-elle aujourd'hui et quelle part de cette valeur a été perdue ?

Pour y répondre sérieusement, il faut rapprocher les dépenses historiques, les travaux réalisés, les évaluations du service des Domaines, les prix de vente et l'état réel des bâtiments.

L'argent déjà dépensé ne se récupère pas automatiquement. Mais la dégradation du patrimoine peut, elle, transformer des investissements passés en pertes durables.



Vendre peut être nécessaire pour rétablir les finances communales. Encore faut-il connaître précisément ce que l'on vend, dans quel état et à quel prix. Sans cette transparence, le contribuable risque de payer deux fois : une première fois pour financer les biens, une seconde fois pour supporter les conséquences de leur dégradation.

4 PRÉSERVER AUJOURD'HUI POUR NE PAS PERDRE DAVANTAGE DEMAIN



Cette présentation n'est pas exhaustive. D'autres bâtiments, notamment le centre équestre, méritent également une attention particulière.

Notre préoccupation est d'autant plus grande que les risques pour la sécurité sont dans certaines situations avérées.

Le patrimoine communal appartient à tous. Le dégrader, c'est perdre de la valeur. Le vendre sans mesurer cette perte, c'est risquer de sacrifier une partie de la richesse collective.

Notre responsabilité est de tirer les enseignements de ces situations, de documenter les pertes et de mettre en place une gestion rigoureuse, transparente et préventive du patrimoine communal.

5 PATRIMOINE COMMUNAL : DEUX VENTES, UNE DÉVALORISATION IMPORTANTE

Le service des Domaines, rattaché à la Direction générale des finances publiques (DGFiP), accompagne les communes dans leurs opérations d'achat et de vente de biens immobiliers.

Il évalue la valeur vénale des biens et fournit un avis sur le prix envisagé afin de sécuriser les transactions et de garantir une bonne gestion des deniers publics. Toutefois, cet avis reste consultatif : la commune conserve son pouvoir de décision, dans le respect de la réglementation, il est préconisé plus ou moins 15%.

Éléments financiers	MaisonRue Saint-Roch
Année d'acquisition	2014
Prix d'achat	**200 000 €**
Évaluation du service des Domaines initiale (2014)	150 000 €
Évaluation du service des Domaines avant la vente (2024)	125 000 €
Prix de vente	**120 000 €**
Écart entre achat et vente	−80 000 €
Baisse de l'évaluation des Domaines	−25 000 €
Prix de vente inférieur à la dernière évaluation	−5 000 €



- **Rue Saint-Roch :** le bien acheté 200 000 € a été vendu 120 000 €, soit un écart brut de 80 000 €. L'évaluation des Domaines est passée de 150 000 € en 2014 à 125 000 € en 2024.

Éléments financiers	Maison Rue du Portail
Année d'acquisition	2010
Prix d'achat	**218 300 €**
Évaluation du service des Domaines initiale (2010)	188 000 € (185 000 € + 3 000 €)
Évaluation du service des Domaines avant la vente (2026)	110 000 €
Prix de vente	**100 000 €**
Écart entre achat et vente	–118 300 €
Baisse de l'évaluation des Domaines	–78 000 €
Prix de vente inférieur à la dernière évaluation	–10 000 €



- **Rue du Portail :** le bien acheté 218 300 € a été vendu 100 000 €, soit un écart brut de 118 300 €. L'évaluation initiale de 188 000 € est passée à environ 110 000 € en 2026, 30 000€ de plus que l'avis des domaines.

Ces deux opérations illustrent un écart financier important et une baisse des évaluations successives du patrimoine communal.



ANNEXE

03

PISCINE



MARTRES TOLOSANE

1 PISCINE MUNICIPALE : UN PROBLÈME IDENTIFIÉ DÈS 2014 UNE FERMETURE EN 2021

Source : rapport d'analyse de la piscine municipale, 2014. Les montants de 347 000 à 453 000 € HT correspondent aux scénarios étudiés à l'époque, et non à une estimation actuelle. Le coût de 15 000 € HT est celui associé à la consommation d'eau présentée dans le rapport.

La consommation annuelle théorique est de 1500 m³.

En 2014, la consommation réelle a été de 5611 m³ soit une fuite de 4111 m³ de gaspillage, ce qui représente plus de 10 fois le volume du bassin. (Le remplissage de la piscine est de 400 m³).

Pour comparaison un foyer de 4 personnes consomme entre 120 et 150 m³.

Ces chiffres ne datent pas d'hier. Ils figurent dans le rapport d'analyse de la piscine municipale réalisé en 2014.

Le constat était clair : des fuites potentielles, des investigations nécessaires et une étanchéité à rénover. Plusieurs solutions étaient envisagées, avec un coût global estimé entre **347 000** et **453 000 € HT,** selon les scénarios étudiés.

Les problèmes étaient identifiés. Les pistes de solutions existaient. Mais la piscine a fermé en 2021.

La question mérite donc d'être posée : quelles décisions ont été prises entre 2014 et 2021 ? Quels travaux ont été réalisés ? Aurait-on pu préserver plus longtemps cet équipement en intervenant plus tôt ?

Soyons rigoureux : le rapport de 2014 ne permet pas d'affirmer qu'une intervention aurait évité la fermeture. Mais il démontre qu'un diagnostic existait et que des solutions avaient été chiffrées.



Quand un problème est identifié, ne pas décider a aussi des conséquences. Et l'inaction peut finir par coûter cher à tous.

2 ET MAINTENANT ?
DES CHIFFRES, DES SOLUTIONS, UNE DÉCISION

Nous engageons les démarches nécessaires pour comparer les possibilités de réhabilitation, leurs coûts actualisés, les financements mobilisables et les dépenses futures de fonctionnement. **Dès que le projet aura suffisamment avancé et que nous disposerons d'éléments concrets et comme nous nous y étions engagés nous vous présenterons les différentes options envisagées, dans l'attente du rétablissement de l'équilibre budgétaire de la commune.**

Notre objectif : donner aux habitants une vision claire des options et de leurs conséquences.

Pas de promesses irréalistes. Pas de décisions à l'aveugle. Des faits, des chiffres et des choix responsables.

3 PAUSE FRAÎCHEUR :
AGIR PLUTÔT QUE RESTER IMMOBILE

Sans attendre que l'avenir de la piscine soit tranché, nous avons choisi de rendre le site utile aux habitants : espace de fraîcheur aménagé dans la pataugeoire, brumisateurs, tables de pique-nique, aire de jeux réhabilitée, sanitaires installés et grand bassin sécurisé.

Parce que tout le monde ne possède pas un jardin ou une piscine privée, cet espace doit pouvoir profiter au plus grand nombre, notamment pendant les fortes chaleurs (Consommation 2026, 700€ maximum pour les 2 mois).

Notre choix : ne pas attendre pour agir, sans renoncer à chercher une solution durable.

La piscine reste un dossier majeur. Nous voulons désormais le traiter avec transparence, méthode et responsabilité financière.



ANNEXE

04

Gestion des déchets

UNE SITUATION QUI DOIT ÉVOLUER



1 DÉCHETS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Derrière les difficultés rencontrées sur le terrain et l'augmentation des coûts, une question simple se pose : **pouvons-nous continuer ainsi ?**

Le service de gestion des déchets connaît aujourd'hui des **difficultés financières importantes**. Les coûts augmentent, les erreurs de tri se multiplient et une partie des habitants considère que **le service rendu est moins satisfaisant qu'auparavant.**

À Martres-Tolosane, ces difficultés sont particulièrement visibles autour des **Points d'Apport Volontaire (PAV)**, où les **dépôts de déchets au pied des conteneurs sont devenus récurrents.**



2 UNE SITUATION DIFFICILE POUR NOTRE COMMUNE

Sacs d'ordures ménagères, cartons et autres déchets sont régulièrement abandonnés au pied des conteneurs. Chaque week-end, nos agents municipaux doivent intervenir pour nettoyer et évacuer ces déchets. Ces interventions mobilisent du temps de travail et du matériel, pour **un coût qui dépasse 10 000 € par an.**

À cela s'ajoutent les **problèmes de salubrité.** Les déchets abandonnés favorisent notamment la présence de nuisibles. Nous avons ainsi dû renforcer les interventions de dératisation, en passant de **trois à quatre passages.**

> **Ces dépenses sont supportées par la collectivité et donc, au final, par les contribuables.**

3 TRI SÉLECTIF : UNE FACTURE QUI AUGMENTE FORTEMENT

Le coût du tri sélectif connaît une forte hausse :

29 € par tonne en 2024

69 € par tonne en 2026

96 € par tonne en 2029

Cette évolution pèse directement sur l'équilibre financier du service.

Dans le même temps, les refus de tri — c'est-à-dire les déchets mal triés ou non recyclables retrouvés dans la collecte sélective — augmentent fortement :

109 tonnes en 2023

960 tonnes en 2026

Ces déchets doivent être retirés et traités autrement, ce qui entraîne des coûts supplémentaires. **La réduction des erreurs de tri constitue donc un enjeu environnemental, mais aussi financier.**

4 LE FINANCEMENT DU SERVICE : UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE

Le déficit annoncé du service atteint aujourd'hui 900 000 €. *Il concerne le budget de la Communauté de communes Cœur de Garonne.*

Le service devait normalement retrouver l'équilibre financier en 2027. Cet objectif ne pouvant être atteint, la Communauté de communes devra demander au préfet **une autorisation exceptionnelle de deux années supplémentaires, en 2028 et 2029**, pour permettre un retour à l'équilibre.

À ce déficit s'ajoutent **189 000 € d'impayés,** qui fragilisent davantage les finances du service et entraînent des démarches de recouvrement ainsi que des coûts supplémentaires.

Cette situation pose une question essentielle : **comment continuer à financer un service dont le coût augmente, alors qu'une partie des habitants considère que sa qualité s'est dégradée ?**

5 TAXE OU REDEVANCE : QUELLES SOLUTIONS ?

La **redevance** repose sur le principe selon lequel l'usager contribue en fonction de l'utilisation du service. Elle présente donc une logique intéressante, mais nécessite des informations régulièrement mises à jour sur les logements et leurs occupants. Elle doit également faire face aux **impayés et aux coûts de recouvrement.**

La **taxe** est collectée par les services fiscaux. Elle pourrait permettre de **sécuriser davantage les recettes** et de limiter la gestion directe des impayés par la collectivité. En revanche, elle serait **moins directement liée à l'utilisation réelle du service.**

Il ne s'agit pas de considérer qu'un système est parfait et l'autre mauvais. Il faut **comparer leurs avantages, leurs contraintes et leur capacité à garantir durablement le financement du service.**

Une **commission restreinte** a été mise en place pour étudier la situation et examiner notamment les différentes possibilités de financement, à travers **la taxe et la redevance.**

La Mairie de Martres-Tolosane n'a pas été invitée à y participer, ce que nous regrettons mais nous restons attentifs et vigilants .

6 MARTRES-TOLOSANE DOIT ÊTRE ENTENDUE

Notre commune compte **près de 2 500 habitants** et a longtemps bénéficié de la **collecte en porte-à-porte.** Le passage aux PAV* représente donc un changement important, particulièrement difficile à accepter pour une partie de la population.

Toutes les communes de Cœur de Garonne ne connaissent pas les mêmes situations. **Les habitudes des habitants et les difficultés rencontrées autour des PAV* doivent pouvoir être prises en compte.**

Nous avons rencontré **le vice-président de Cœur de Garonne en charge des déchets** afin de présenter directement les problèmes rencontrés: **incivilités, interventions de nos agents, coûts supplémentaires, problèmes de salubrité et question du financement.** Nous avons également évoqué la possibilité d'étudier un **retour à la taxe**.

Martres-Tolosane ne peut toutefois pas décider seule d'un changement entre taxe et redevance. La Communauté de communes regroupe **48 communes :** toute évolution devra donc être **discutée** et **décidée collectivement, selon les règles applicables**.



Notre rôle est de **défendre les intérêts de notre commune**, de faire remonter les difficultés rencontrées par les habitants et de participer au débat.

7 IL EST TEMPS DE SE POSER LES BONNES QUESTIONS

Le sujet ne se limite pas au choix entre taxe et redevance. Nous devons aussi nous demander :

- Comment maîtriser le coût du service ?
- Comment réduire les impayés et les frais de recouvrement ?
- Comment lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages ?
- Comment améliorer le tri et réduire les refus de tri ?
- **Comment adapter le service aux réalités des différentes communes ?**
- **Comment garantir aux habitants un service efficace et financièrement acceptable ?**

Notre objectif est simple : préserver les finances publiques, maîtriser le coût du service et obtenir une organisation efficace, responsable et adaptée aux habitants de Martres-Tolosane.

Le dossier n'est pas clos. Nous continuerons à porter la voix de notre commune auprès de Cœur de Garonne et à vous informer des prochaines étapes.

** PAV : Points Apports Volontaires*

DÉCHETS : QUI VA PAYER LA FACTURE ?

Les chiffres clés et les enjeux pour notre territoire

Déficit du service : **900 000 € cumulés**

Dépôts autour des PAV* à Martres-Tolosane : **plus de 10 000 €/an**

Impayés : **189 000 €**

Coût du tri sélectif prévu en 2029 : **96 €/tonne**

UN COÛT DU TRI QUI S'ENVOLE

29 € en 2024

69 € en 2026

96 € en 2029

Coût par tonne de tri sélectif, selon les chiffres communiqués.

LES REFUS DE TRI AUGMENTENT AUSSI

- **109 tonnes** en 2023
- **960 tonnes** en 2026

UNE QUESTION DE FOND : TAXE OU REDEVANCE ?

Le financement du service doit être réexaminé. Une commission restreinte étudie les différentes possibilités afin de rechercher un équilibre financier durable.

Pour Martres-Tolosane, l'enjeu est également de faire entendre les difficultés liées aux Points d'Apport Volontaire, aux dépôts sauvages, à la salubrité et au changement de la collecte en porte-à-porte dont chaque logement bénéficiait.

NOS PRIORITÉS

Maîtriser les coûts, réduire les erreurs de tri, améliorer le recouvrement des impayés et obtenir un service efficace, adapté aux réalités locales et acceptable pour les habitants.

** PAV: Points Apports Volontaires*

ANNEXE

05

EHPAD SAINT-VIDIAN : UNE SITUATION FRAGILE, DES SOLUTIONS À CONSTRUIRE



MARTRES TOLOSANE

NOTRE PRIORITÉ :
PRÉSERVER L'EHPAD ET PRÉPARER SON AVENIR

Depuis notre prise de fonction en mars 2026, nous avons engagé un travail approfondi pour comprendre la situation de notre EHPAD municipal, mesurer ses difficultés et rechercher des solutions durables.

Soyons transparents : **la situation financière est très préoccupante, mais nous refusons de considérer cette situation comme une fatalité.**

Notre EHPAD accueille 40 résidents et mobilise 38 personnels. Derrière les chiffres, il y a des personnes âgées, des familles et des équipes qui méritent toute notre attention.

Notre responsabilité est double : préserver aujourd'hui la qualité de l'accompagnement et garantir demain la pérennité de l'établissement.

1 UN DÉFICIT QUI NE PEUT PLUS ÊTRE SIMPLEMENT COMBLÉ

En 2025, le déficit de l'EHPAD a dépassé **450 000 €**. Une aide exceptionnelle de l'État, accordée par l'intermédiaire de l'ARS (Agence Régionale de Santé), a permis de résorber ce déficit, mais pas de régler les difficultés structurelles.

Dès octobre 2025, le déficit se reconstituait et certaines cotisations sociales n'étaient déjà plus réglées. Sans changement du modèle actuel, le déficit pourrait atteindre environ **380 000 € fin 2026,** selon les projections disponibles.

Une subvention peut donner de l'air. Elle ne soigne pas les causes d'un déficit.

En 2026, l'ARS nous a indiqué qu'il ne fallait pas compter, à ce stade, sur une aide équivalente aux 450 000 € de l'année précédente. Le montant d'une éventuelle nouvelle aide reste toutefois inconnu.

Nous avons donc défendu non seulement les besoins de l'établissement, mais aussi des solutions structurelles. Notre objectif : ne plus dépendre uniquement d'aides exceptionnelles pour combler des déficits qui se répètent.



2 UN MÉDECIN COORDONNATEUR : UN ENJEU HUMAIN ET FINANCIER

Depuis plus de deux ans, l'EHPAD fonctionne sans médecin coordonnateur. Cette absence fragilise la coordination médicale et peut limiter la bonne reconnaissance des besoins en soins des résidents.

Le GMP(GIR Moyen Pondéré) mesure leur niveau de dépendance. Le PATHOS évalue leurs besoins en soins médicaux. Ces évaluations contribuent à déterminer les moyens adaptés à leur prise en charge.

Le manque de financement associé à l'absence de médecin coordonnateur est estimé à environ **150 000 € par an.**

- Face à l'urgence et **à défaut de médecin coordonnateur physique disponible, la mission sera prise en charge en visioconférence.**

Mieux soigner nos aînés, c'est aussi faire reconnaître leurs besoins réels et obtenir les financements correspondants qui nous manquent actuellement.

3 AUGMENTER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR RETROUVER UN ÉQUILIBRE



Avec 40 lits et 38 professionnels, les charges fixes pèsent lourdement sur l'équilibre économique de l'établissement.

Nous avons proposé à l'ARS (Agence Régionale de Santé) la création de 15 lits supplémentaires. À ce stade, l'ARS a indiqué que les créations de lits n'étaient pas d'actualité, tout en évoquant une possibilité de 5 lits supplémentaires.

Nous avons également proposé 6 lits destinés à mieux répondre aux besoins d'accueil et de répit des personnes âgées, des familles et des aidants. Ces pistes restent à approfondir avec les partenaires concernés, mais ils ont d'ores et déjà été accueillis positivement.

La fin de l'emprunt actuel en 2026 pourrait par ailleurs dégager des marges de manœuvre pour de futurs investissements, sous réserve de la capacité financière réelle de l'établissement.

Notre objectif est de pouvoir accueillir davantage de résidents grâce à des lits supplémentaires. Ceci augmenterait nos recettes et contribuerait au rééquilibrage de notre budget actuellement déficitaire, tout en maintenant la qualité de l'accompagnement.

4 UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE : PRÉPARER AUSSI L'AVENIR

Nous avons également proposé à l'ARS d'étudier la création d'une résidence autonomie.

Nous souhaitons explorer une approche ouverte sur la commune : restauration, activités, rencontres associatives et échanges entre générations. Un lieu pour prévenir l'isolement et accompagner les personnes âgées avant que l'entrée en EHPAD ne devienne nécessaire.

Ce projet reste une piste de réflexion. Il devra être étudié avec le CCAS et les partenaires concernés.

Préparer l'avenir, ce n'est pas attendre que les difficultés s'aggravent : c'est anticiper les besoins de demain. Le moment venu, le CCAS et les membres de son conseil d'administration seront pleinement associés à la réflexion et à l'étude de ce projet, afin de construire ensemble l'avenir de notre EHPAD.

5 NOTRE ENGAGEMENT : AGIR, RENDRE COMPTE ET PRÉPARER L'AVENIR

Notre feuille de route est claire :

- Préserver la qualité de vie et les soins des résidents.
- Retrouver un équilibre financier durable.
- Défendre des financements adaptés aux besoins réels.
- Étudier les possibilités d'augmentation de capacité.
- Construire de nouvelles solutions d'accueil et d'accompagnement.

Nous savons que ce travail prendra du temps et que toutes les propositions ne pourront pas aboutir immédiatement. Mais nous avons choisi d'agir, de dialoguer avec nos partenaires et de travailler sur les causes des difficultés.

Nous continuerons à informer les habitants de l'évolution de la situation, des décisions prises et des résultats obtenus.

Notre ligne est simple : ne pas subir, ne pas promettre l'impossible, mais agir avec lucidité, responsabilité et détermination.

Notre EHPAD est un lieu de vie essentiel pour nos aînés et leurs familles. Le préserver exige des décisions courageuses, une gestion rigoureuse et une vision à long terme.

L'avenir de nos aînés mérite mieux que des déficits successifs : il exige des solutions durables.



Impression IMPRIMERIES FABBRO • Montréjeau • IMPRIM'VERT